

Trois-Pistoles souhaite être une porte d'entrée du Québec
Page A 5



Levée de boucliers contre la taxe sur le transport aérien
Page B 1

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 71

LE MERCREDI 3 AVRIL 2002

87c + TAXES = 1\$

Arafat rejette l'offre d'exil de Sharon

L'armée réoccupe Bethléem et détruit le quartier général de la police palestinienne à Ramallah

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LE MONDE

Tandis que l'armée israélienne durcissait son offensive en Cisjordanie, le premier ministre Ariel Sharon a proposé hier à Yasser Arafat un «aller simple» pour l'exil, offre que le président palestinien a refusée, réaffirmant sa volonté de mourir en «martyr».

Pendant que l'armée réoccupait la ville de Bethléem tout en s'attaquant au siège de la sécurité palestinienne à Ramallah, M. Sharon a préconisé l'exil

pour M. Arafat, assiégé depuis vendredi dernier dans son quartier général, situé dans une autre partie de cette dernière ville de Cisjordanie.

En tournée auprès de militaires, Ariel Sharon a défini trois conditions pour le renvoi sain et sauf de Yasser Arafat: l'approbation de cette offre par le gouvernement israélien, l'interdiction faite aux autres assiégés de partir et qu'il s'agisse d'un «aller simple».

Mais M. Arafat a réaffirmé qu'il ne sortira de son quartier général de Ramallah qu'en «martyr», critiquant une nouvelle fois le feu vert accordé, selon lui,

par les États-Unis à l'opération israélienne en cours.

Le président palestinien «rejette en bloc et dans le détail» la proposition du premier ministre israélien, a déclaré hier par téléphone le négociateur en chef palestinien Saëb Erakat. «Ces propos confirment que Sharon veut toujours tuer le président Arafat, et Sharon sait parfaitement que le président Arafat a proclamé qu'il ne serait ni expulsé ni tué mais mourrait en martyr», a affirmé M. Erakat.

«Le président Arafat a pris la décision de rester dans sa patrie», a insisté M. Erakat.

Le cabinet israélien avait décidé le 31 mars d'«isoler totalement» le président palestinien dans son quartier général, affirmant qu'il le considérait comme un «ennemi» et rejetant sur lui l'entière responsabilité des attentats palestiniens.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a estimé hier que l'offensive israélienne pourrait se poursuivre pendant «peut-être des semaines». En revanche, il a jugé qu'il était inutile d'exiler M. Arafat.

VOIR PAGE A 8: ARAFAT



ANDRÉ DURAND AGENCE FRANCE-PRESSE

L'asphalte du stationnement de l'hôpital de Ramallah a dû être démolie pour permettre l'ensevelissement des corps des Palestiniens tués au cours de la dernière invasion israélienne. La morgue de la ville étant pleine et à cause de l'impossibilité d'accéder au cimetière en raison de la présence militaire israélienne, les autorités de l'hôpital en ont été réduites à adopter cette solution expéditive.

Le Canada condamne la riposte d'Israël

La force utilisée est «disproportionnée», estime Bill Graham

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada a joint sa voix au concert des nations hier en dénonçant la «disproportion» de la riposte israélienne aux attentats terroristes palestiniens, présentant cette riposte comme l'élément qui pourrait, à l'avenir, convaincre d'autres Palestiniens de mourir pour la cause.

Sentant toutefois qu'il marchait sur des œufs, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, n'a pas voulu commenter dans le détail les gestes faits par Israël au cours du week-end pascal. «Une utilisation disproportionnée de la force et la réoccupation des territoires sous contrôle palestinien ne mèneront qu'à plus de violence», a-t-il déclaré au cours d'une téléconférence. M. Graham se trouvait à la Barbade en vacances pour quelques jours.

«Pour faire en sorte que sa riposte soit proportionnée, a-t-il continué, Israël doit s'assurer [qu'il agit] d'une façon de faire qui garantisse la poursuite du processus de paix et que ce qui est fait ne rende pas impossible le redémarrage des négociations: tellement de destructions ont eu lieu et tellement de désespoir a été éveillé que de nouveaux jeunes de 18 ans décident de continuer cette violence terrorisante et inutile.»

VOIR PAGE A 8: CANADA

SPORTS

Match d'ouverture: Frank Robinson a reçu l'appui de ses amis

Nos informations ainsi que la chronique de Jean Dion en page B 6



REUTERS

Nouveau programme du primaire

Des critères «assouplis» pour les manuels scolaires?

À ce jour, seulement neuf manuels ont pu obtenir le sceau d'approbation du ministère

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La réforme de l'éducation bat son plein aux deux premiers cycles du primaire mais seulement neuf manuels scolaires ont été approuvés à ce jour par le ministère de l'Éducation, qui souhaite assouplir ses critères d'évaluation du matériel didactique pour accélérer la cadence.

Les deux premiers cycles du primaire (de la première à la quatrième année) appliquent officiellement la réforme de l'éducation depuis deux ans, et cette année, c'est le troisième cycle qui s'y plongeait de manière exploratoire. Or seuls neuf manuels scolaires en accord avec le nouveau programme de formation ont reçu le sceau d'approbation du ministre à ce jour, une situation liée au «manque de planification» de la réforme, déplorent les éditeurs scolaires.

Pour «faciliter» le processus, la Direction des ressources didactiques du MEQ souhaite d'ailleurs assouplir les critères d'évaluation menant à l'approbation des manuels dans le but notamment de «réduire la durée d'évaluation des manuels».

Dans une rencontre qui aura lieu demain avec des représentants de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), le ministère, par le truchement de sa Direction des ressources didactiques (DRD), doit amorcer la discussion autour de la révision à la baisse des critères d'évaluation, tant pédagogiques que relatifs aux normes et aux valeurs.

«C'est à l'ordre du jour, en effet», a confirmé Roger Vézina, directeur de la DRD. «Nous voulons vérifier



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Moins d'une dizaine de manuels sont en accord avec le nouveau programme du primaire.

L'eau potable des municipalités

Québec avalise la dilution à des fins «esthétiques»

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) avalise désormais la dilution de l'approvisionnement en eau d'une ville si cela permet, comme à Sainte-Martine, sur la rive sud, de la rendre conforme à ses «objectifs esthétiques», soit les critères qui la rendent belle et bonne au goût.

C'est ce qu'a affirmé au Devoir hier Michel Ouellette, du Service d'expertise en eau de l'Environnement, en réaction au dossier publié hier sur l'utilisation éventuelle du puits municipal de Sainte-Martine, dont les eaux seront diluées avec celles de l'aqueduc de Châteauguay pour les rendre conformes aux critères sur les concentrations de fer, de manganèse et de matières dissoutes ainsi qu'en ce qui a trait à la dureté.

M. Ouellette et ses collègues ne savent pas si d'autres municipalités auraient été autorisées par le ministère à diluer l'eau d'un puits municipal pour la rendre conforme aux «critères» que le ministère qualifie d'«esthétiques» même s'ils peuvent néanmoins avoir une incidence sur la sécurité d'un réseau et la prolifération de micro-organismes. Cependant, a ajouté M. Ouellette, il faudrait effectuer une vérification systématique à l'échelle du Québec pour affirmer qu'il n'y a pas de précédents au cas de Sainte-Martine.

VOIR PAGE A 8: DILUTION

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 2	Le monde.....	A 5
Avis publics.....	B 6	Les sports.....	B 6
Carières.....	B 4	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 7	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 5

VOIR PAGE A 8: MANUELS

• LES ACTUALITÉS •

Liza Frulla rejoint Jean Chrétien

L'ancienne ministre et animatrice tentera de se faire élire lors d'une élection complémentaire

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'ancienne ministre libérale à l'Assemblée nationale et animatrice de télé Liza Frulla a répondu par l'affirmative à l'invitation du Parti libéral du Canada (PLC) et du premier ministre Jean Chrétien.

Mme Frulla sera la candidate du PLC dans la circonscription de Verdun-Saint-Henri-Saint-Paul-Pointe-Saint-Charles lors de l'élection partielle du 13 mai, a confirmé hier l'organisation des libéraux. L'annonce met fin aux rumeurs incessantes qui prédisaient ce retour dans l'arène politique.

La candidate libérale tentera de succéder au député d'arrière-banc Raymond Lavigne, à qui M. Chrétien a ouvert les portes du Sénat, la semaine dernière, histoire de faire de la place pour accueillir Mme Frulla dans ses rangs.

La nomination de M. Lavigne a peine annoncée, un représentant du PLC appelait Mme Frulla pour lui lancer l'invitation. «*Tout de suite, on m'a téléphoné et on m'a dit: "Le comté est ouvert, est-ce que ça t'intéresse?" Tu prends un peu de temps pour y penser*», a raconté hier Liza Frulla.

«*Le lendemain, le premier ministre m'appela du Maroc en disant: "On vous l'offre [le comté], c'est à vous"*», a ajouté Mme Frulla, qui dit avoir pris sa décision rapidement. Elle n'aura pas à remporter une assemblée d'investiture, le PLC l'ayant désignée comme sa représentante.

La proposition tombait bien: Mme Frulla animait depuis quelques années une émission sur les ondes de la télévision de Radio-Canada, émission qui doit être retirée de la grille horaire dès la fin de la saison en cours. Quant à son nouveau projet de télé, il restait à confirmer.

Celle qui a représenté pendant neuf ans la circonscription provinciale voisine (Marguerite-Bourgeoys) dit avoir ressenti une grande «*excitation*» à l'idée de replonger en politique, dans un milieu qu'elle connaît bien, un «*pays de*



ARCHIVES LE DEVOIR

Liza Frulla retourne à la vie politique et tentera de se faire élire sous la bannière libérale.

connaissance».

«*J'ai beaucoup aimé [la politique provinciale]. Cela dit, il y a des dossiers fédéraux qui sont tellement importants et qui vont selon moi prendre de plus en plus d'importance. [...] J'aime le défi des grands dossiers, que ce soit au niveau de la mondialisation, qu'au niveau de l'interdépendance des États, au niveau de l'environnement*», a-t-elle expliqué.

Elle affirme «*vouloir défendre les Québécois au sein d'un gouvernement qui est très fort, qui a beaucoup d'appuis, qui est là pour un bon bout*». Bien qu'elle connaisse la discipline et le rythme qu'impose la politique, Mme Frulla reconnaît qu'il lui «*faudrait tout réapprendre, se mettre dans un mode fédéral, dans une perspective fédérale*». Et c'est très bien si le premier ministre ne lui réserve pas un rôle très actif et important dès le départ: «*Je veux prendre le temps d'apprendre*», déclare-t-elle.

Au sein du gouvernement libéral de Robert Bourassa, Mme Frulla a occupé le poste de ministre des Communications puis de ministre de la Culture. Dans l'opposition, elle était critique de ce même portefeuille. En 1998, avec l'arrivée de Jean Charest sur la scène provinciale, elle démissionnait pour se lancer dans une carrière à la télévision.

Frigon veut savoir du détective qui lui a demandé de l'espionner

MATHIEU BOIVIN
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les avocats de Gaëtan Frigon se tournent maintenant vers le Groupe Sirco et le détective privé Claude Sarrazin pour savoir qui a commandé l'enquête sur le compte de ce haut gestionnaire québécois.

Dans un communiqué émis hier après-midi, l'avocat Christian Desrosiers indique que les dénégations des responsables libéraux Ronald Poupard et Pierre Bibeau ainsi que du président de Groupaction Marketing, Jean Brault, l'obligent désormais à mettre en demeure l'entreprise de détectives privés Sirco et M. Sarrazin de divulguer l'identité de la personne qui a donné le mandat d'en-

quêter sur M. Frigon.

Le Groupe Sirco serait spécialisé dans la surveillance d'employés tandis que Claude Sarrazin serait celui qui a mené l'enquête.

Le texte de la mise en demeure stipule que «*dans un article [...] vous affirmez que vous aurez de la difficulté à vous faire payer pour ce travail, admettant par le fait même avoir exécuté ce mandat. Nous désirons savoir, tel que la loi le permet, l'identité de celui qui vous a donné ce mandat, l'identité de toutes les sources de ces rapports, dossiers, renseignements personnels ou autres documents, de même que l'identité de toutes les personnes ou entreprises auxquelles vous avez à ce jour communiqué ces informations*».

En entrevue, M. Desrosiers a expliqué que «*si on se fie à ce que*

disent MM. Poupard, Bibeau et Brault, aucun d'eux ne serait à l'origine de cette enquête. Nous nous orientons donc maintenant vers Sirco et M. Sarrazin puisque nous voulons nous assurer de poursuivre les bonnes personnes. C'est l'objet de la mise en demeure d'aujourd'hui».

Le détective Claude Sarrazin a jusqu'ici refusé de commenter publiquement cette affaire, préférant se réfugier derrière le «*secret professionnel*».

Or «*les enquêteurs ne sont pas couverts par le Code des professions, a soutenu M. Desrosiers. Ils ne peuvent prétendre au secret professionnel. Nous espérons qu'ils [M. Sarrazin et Sirco] voudront bien collaborer, sinon nous devons entreprendre des recours pour les y obliger*».

La controverse autour de cette affaire a éclaté le 23 mars, lorsque Le Devoir a révélé que Gaëtan Frigon, ancien dirigeant de la SAQ et aujourd'hui président de Loto-Québec, avait fait l'objet d'une enquête privée.

Au cours des jours qui ont suivi, les noms de MM. Poupard et Bibeau ont été associés à cette histoire puisqu'ils ont rencontré le détective Sarrazin. L'entremetteur aurait été M. Brault.

Les trois hommes ont toutefois vigoureusement nié, la semaine dernière, avoir jamais commandé ou payé pour le travail de détective privé. Jeudi, MM. Poupard et Bibeau ont aussi transmis, à la suite d'une mise en demeure, tout le matériel en leur possession aux avocats de M. Frigon.

Accès à l'information

Le ministère de la Santé ne respecte pas la loi, dit l'opposition

MATHIEU BOIVIN
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministère québécois de la Santé aurait contrevenu à la Loi sur l'accès à l'information en fabriquant un tableau inutilisable au lieu de lui transmettre des documents pertinents, a soutenu hier le député libéral Jean-Marc Fournier.

Le critique libéral en matière de santé demande donc que la Commission d'accès à l'information (CAI) se penche sur les méthodes du ministère de la Santé puisque, dit-il, «*non seulement cette dernière manœuvre du ministère est illégale au sens de la Loi sur l'accès [à l'information] mais, en plus, elle permet au ministère de cacher l'information que nous recherchions*».

Le député de Châteauguay voulait connaître, par une demande déposée le 12 février devant la CAI, l'impact financier pour les établissements de santé de l'abandon du tarif préférentiel B.T. biénergie.

M. Fournier présumait qu'une demande en ce sens d'Hydro-Qué-

bec, actuellement étudiée par la Régie de l'énergie et qui entrerait en vigueur le 1^{er} mai, se traduirait par une augmentation des coûts de chauffage pour les établissements.

Il supputait aussi qu'en bout de course, les profits supplémentaires encaissés par Hydro-Québec retourneraient dans le fonds consolidé du Québec, «*dans un contexte de sous-financement [...] [et] sur les dos des crédits déjà insuffisants des établissements de santé*».

Dans sa lettre à Jennifer Stoddart, présidente de la CAI, M. Fournier signale n'avoir reçu, le 28 février, qu'un tableau rapportant sommairement le coût des différents types d'énergie. Le 21 mars, le ministre Legault affirmait qu'aucun autre document ne correspondait à la demande libérale, rappelle M. Fournier.

Or les libéraux ont en main une note de la Direction générale du financement du ministère de la Santé datée du 23 novembre 2001, adressée à l'ensemble des régies régionales, dont l'objet est le tarif B.T. biénergie.

Cette note demande aux régies de transmettre au ministère certaines données afin que le ministère puisse établir l'impact financier que pourrait avoir cette mesure (l'abolition du tarif préférentiel).

Le député libéral écrit ainsi: «*Vous comprendrez notre stupéfaction quant à l'affirmation du ministre concernant le caractère prétendument complet de la réponse du 28 février alors que, manifestement, au moins 17 autres documents — la lettre aux régies ainsi que les seize réponses — correspondant à notre demande existent*».

Devant les journalistes, M. Fournier a renchéri en demandant «*depuis quand peut-on fabriquer un nouveau document qui permet d'éviter de respecter la Loi sur l'accès à l'information?*»

Le tableau transmis, a-t-il souligné, «*omet d'indiquer la consommation en kilowattheures et [...] d'indiquer le coût de remplacement. Autrement dit, le tableau qu'on nous a donné ne nous donne pas le portrait de l'impact financier*».

Normes antipollution

Ottawa s'alignera sur les États-Unis

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Dans un effort pour réduire la pollution urbaine, le gouvernement fédéral adoptera sous peu une nouvelle réglementation touchant tout autant les véhicules sport utilitaires (VSU) que les automobiles et jusqu'aux souffleurs à neige.

Ce changement, d'apparence mineur, reclassera les véhicules sport utilitaires dans la catégorie «*automobile*» plutôt que «*camion*». Son impact sur la pollution sera cependant majeur, a expliqué le ministre de l'Environnement, David Anderson.

Lorsque les carburants nécessaires seront disponibles, dans environ quatre ans, les nouveaux véhicules sport utilitaires ne produiront plus que 5 % des émissions polluantes actuelles, a précisé hier M. Anderson.

«*Ils ont pu éviter jusqu'ici la réglementation qui s'applique aux véhicules automobiles. Les niveaux de smog provenant des nouveaux VSU seront donc réduits énormément*».

La nouvelle réglementation d'Ottawa touchera également les autres types de véhicule, en resserrant la quantité acceptable d'émissions de fines particules, d'oxyde nitrique et de dioxyde de soufre, éléments qui contribuent dans leur ensemble à la formation du smog.

Les appareils à petits moteurs sont également dans la mire des législateurs, comme les moteurs de hors-bord, de tondeuses à gazon, de tronçonneuses, de souffleuses et de véhicules tout-terrains.

«*Lors des grandes chaleurs estivales, les moteurs de hors-bord ou de tondeuses à deux temps peuvent être responsables de 20 % de la pollution atmosphérique*», soutient M. Anderson.

La réglementation envisagée par Ottawa s'alignera en quelque sorte sur celle adoptée aux États-Unis. On veut ainsi éviter que le Canada ne devienne le dépotier d'une technologie dépassée et devenue inacceptable au sud de la frontière.

Quant aux raffineries canadiennes, elles ont entrepris un programme de conversion de trois milliards visant à produire les carburants à basse teneur en soufre nécessaires pour les nouveaux moteurs, a indiqué Kerry Mattila, de l'Institut canadien des produits pétroliers.

«*Tout devra être en marche à compter de 2004. Pour autant qu'on sache, on n'aura pas de problème à respecter cette échéance*», dit-elle.

Les véhicules automobiles moins polluants seront sur le marché avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes, précise par ailleurs Mark Nantais, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules.

Dès le 1^{er} juin, le contenu maximum de soufre dans l'essence doit être coupé de moitié environ, soit de 330 à 150 parties par million. Dix-huit mois plus tard, cette concentration devra être ramenée à 30 ppm.

Pour les critiques cependant, la nouvelle réglementation fédérale ne va pas assez loin.

Rien n'a encore été annoncé pour les véhicules diesel tout-terrains, affirme Bea Olivastris, des Amis de la Terre, qui juge cette question cruciale.

Aucune réduction véritable du smog urbain ne sera possible tant qu'on n'encouragera pas davantage le transport en commun, d'ajouter Dan McDermott, du Sierra Club. À l'heure actuelle, le Canada est le seul pays du G7 à ne pas subventionner le transport en commun.

EN BREF

Chrétien assistera aux funérailles de la reine-mère

(PC) — Le premier ministre Jean Chrétien interrompra momentanément son séjour officiel en Afrique afin d'assister, la semaine prochaine, aux obsèques de la reine-mère Elizabeth, à Londres, a fait savoir hier son cabinet à Ottawa. Il était déjà prévu que M. Chrétien se rende en Afrique rencontrer des dirigeants en prévision du sommet du G8, ce voyage devant l'amener au Maroc, en Al-

gérie, au Nigeria, en Afrique du Sud, au Mozambique, en Éthiopie et au Sénégal, du 3 au 13 avril. Mardi prochain, 9 avril, il ira également dans la capitale britannique afin d'assister aux funérailles. Il était question, dans certains cercles, que M. Chrétien puisse manquer le service. Un porte-parole du premier ministre, Duncan Fulton, a toutefois assuré qu'il avait l'intention de se rendre à Londres depuis l'annonce du décès de la reine-mère, samedi. L'annonce officielle de la présence de Jean Chrétien aux obsèques a été retardée le temps de modifier le programme du séjour africain.



Audiences publiques

La Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud invite le public à assister aux AUDIENCES PUBLIQUES qu'elle tiendra du 9 avril au 2 mai prochains.

La première partie de chaque séance sera consacrée à la présentation des mémoires. En deuxième partie, le public pourra s'adresser à la Commission en s'inscrivant sur place au registre prévu à cet effet.

MARDI 9 AVRIL 2002
À compter de 9 h 00

MONTRÉAL — CENTRE-VILLE
Hôtel Delta,
Salle Régence A
777, rue University

JEUDI 11 AVRIL 2002
À compter de 14 h 00

LONGUEUIL — ARRONDISSEMENT VIEUX-LONGUEUIL
Hôtel Radisson
Salle Jacques-Cartier B-C
999, rue Séigny

LUNDI 15 AVRIL 2002
À compter de 14 h 00

LONGUEUIL — ARRONDISSEMENT BROSSARD
Centre socioculturel de Brossard
Salle Brossard
7905, rue San Francisco

MARDI 23 AVRIL 2002
À compter de 14 h 00

MONTRÉAL — ARRONDISSEMENT MERCIER/
HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE
Tour du Stade olympique
Auditorium du pied de la Tour
3200, boulevard Viau

JEUDI 25 AVRIL 2002
À compter de 14 h 00

CHATEAUGUAY
Centre socioculturel
Auditorium Jean-Pierre Houde
15, rue Maple

MARDI 30 AVRIL 2002
À compter de 14 h 00

MONTRÉAL — ARRONDISSEMENT DORVAL
Centre Sarto-Desnoyers
Salle A
1355, chemin de Bord du Lac

JEUDI 2 MAI 2002
À compter de 9 h 00
(au besoin)

MONTRÉAL — CENTRE-VILLE
Hôtel Delta,
Salle Régence A
777, rue University

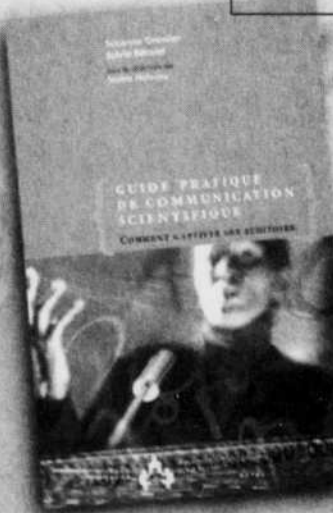
Les informations entourant les travaux de la Commission sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante :

www.mobilite-mtl-rsud.gouv.qc.ca

Commission de consultation
sur l'amélioration de la mobilité
entre Montréal et la Rive-Sud

Québec
On prépare l'avenir

Vos recherches vous passionnent? Parlez-en avec brio!



Dans le Guide pratique de communication scientifique, vous trouverez...

- Des trucs pour cibler votre message et aller à l'essentiel
- Des outils pour transformer un plan de travail en un discours captivant
- Des procédés pour garder votre public en haleine
- Des règles pour maximiser l'usage des aides visuelles
- Une grille d'évaluation et des exercices pour mettre votre talent en pratique
- Et les précieux conseils d'orateurs chevronnés

Disponible en librairie • 12 \$

Association francophone pour le savoir
Acfas

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjpq
m-montreal

Procès du chef présumé des Hells Angels

Boucher était aux
petits soins avec GagnéHospitalisé à la suite d'un accident,
des anges gardiens armés veillaient
sur le tueur aujourd'hui devenu délateurStéphane Gagné a expliqué le *modus operandi* quasi militaire des groupes de motards hier, troisième journée de son témoignage contre Maurice Boucher. Un meurtre, ça se planifie.BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Dans les semaines suivant l'assassinat de Diane Lavigne, Stéphane Gagné est devenu un rouage assez important dans l'organisation des Hells Angels pour que des subalternes soient postés dans sa chambre d'hôpital 24 heures sur 24, des armes à portée de main, le temps que le tueur se remette d'un accident de moto.

Gagné avait abattu Mme Lavigne peu de temps avant son hospitalisation, un crime qui lui avait valu les félicitations de Boucher. Passé de tueur à témoin repent, il est entré hier dans la troisième journée de son témoignage contre le président des Nomads.

L'incursion dans le monde des motards promise par la Couronne a pris les allures d'une virée cauchemardesque avec le récit de Gagné. Dans une cascade de mots empruntés au vocabulaire du monde interlope, le meurtrier a levé le voile sur la précision quasi militaire qui anime les membres ou associés des Rockers, une filiale des Hells dans laquelle il évoluait au moment des meurtres.

D'un ton nasillard, Gagné a expliqué au jury comment il avait préparé l'assassinat de Mme Lavigne, le 26 juin 1997, et de son collègue Pierre Rondeau, le 8 septembre 1997: avec froideur et calcul.

Gagné et son présumé complice, Paul Fontaine, ont passé plusieurs journées à «faire de la watch», c'est-à-dire épier les gardiens de prison et apprendre leurs itinéraires avant de prendre la décision d'attaquer le fourgon de Pierre Rondeau et Robert Coriveau.

Ils devaient s'enfuir par une piste cyclable à bord d'une camionnette volée de marque Dodge Caravan, pour ensuite incendier le véhicule à l'ombre de grandes épinettes, enfourcher une moto volée et se rendre jusqu'à une troisième voiture, une Mazda «lé-gale» utilisée comme ultime véhicule de fuite.

L'attaque a réussi, mais les deux comparses ont dû

improviser pour le «getaway» lorsqu'ils ont aperçu un camelot sur la piste cyclable. Fontaine a pris le volant de la Mazda, Gagné l'a suivi avec la Dodge. Ils ont cherché quelques minutes avant de trouver un coin tranquille pour incendier la Dodge verte et prendre la poudre d'escampette.

Les tueurs pouvaient se permettre quelques détours au volant de la Dodge volée puisqu'elle était pratiquement impossible à repérer. Gagné avait développé lors d'un de ses nombreux séjours en prison des talents d'artiste. Il avait appris la technique de «surelévation» du cuivre. Après avoir récupéré la Dodge volée dans les jours précédant l'attaque, il s'est mis à la recherche d'une camionnette identique: même marque, même couleur, même année de fabrication. Gagné a «emprunté» la plaque de ce véhicule pour en faire une copie cuivrée. Il s'est dépêché de la remettre en place avant que le propriétaire ne réalise le subterfuge, en prenant bien soin de revêtir des gants pour ne pas laisser d'empreintes digitales.

Gagné a par la suite peint la fausse plaque de cuivre dans un garage de Saint-Hubert pour la fixer à la Dodge volée. But de l'opération? Berner les policiers. En supposant qu'ils arrêtent Gagné et Fontaine pour une vérification de routine, ils auraient confondu la Dodge volée avec celle dont il avait caché la plaque.

Pression sur Fontaine

Selon la thèse de la Couronne, Maurice Boucher a commandé l'assassinat des gardiens de prison pour déstabiliser l'appareil judiciaire et mettre un terme à la délation au sein des Hells Angels et de ses filiales.

Gagné a tué Diane Lavigne avec l'aide de feu André Tousignant. La réussite de l'opération a mis une pression énorme sur les épaules de Paul Fontaine, d'autant plus qu'il avait reculé plusieurs fois avant de commettre le meurtre de Rondeau.

«J'ai vu "Mom". J'aurai peut-être pas ça [mes couleurs] parce que c'est pas fait», aurait confié Fontaine à Gagné lors d'une randonnée en moto. L'autre a répliqué à Fontaine, son supérieur, qu'il avait raté sa chance lorsque Tousignant lui avait offert de participer au meurtre de Diane Lavigne. «Crisse, c'est toi qui était supposé aller, t'as backé», lui a lancé le témoin repent.

Malgré son hésitation, Fontaine a progressé au sein des Hells. Le 1^{er} juillet, il passait du rang de «hang around Nomads» à «prospect Nomads» en compagnie d'André Tousignant.

Après la convalescence de Gagné, Fontaine s'est mis au travail. Selon le témoin délateur, il a dit à Maurice Boucher, lors d'une rencontre: «Ca me prend "ça"», en mimant un volant. Dans l'après-midi, Fontaine recevait un message sur son téléviseur lui enjoignant de se rendre au domicile de sa mère avec Gagné. Ils ont pris soin d'effectuer des dizaines de détours pour dérouter une hypothétique filature des policiers. Arrivés à destination, ils ont trouvé la fameuse Dodge Caravan. Gagné n'avait pas de gants. «J'ai enlevé mes runnings et j'ai mis mes bas [sur mes mains]», toujours dans le souci de ne pas laisser d'empreintes. Gagné a caché la voiture au garage de Saint-Hubert, et il a attendu la suite des choses.

Succomber à la tentation



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TÔT COMMENCÉE, tôt terminée, la saison des sucres aura connu bien des turbulences cette année. Mais à l'île d'Orléans, en fin de semaine dernière, on pouvait encore succomber aux délices de l'eau d'érable. Virginie, elle, a apprécié jusqu'à la dernière goutte.

EN BREF

Enquête sur la
mort d'un détenu

(PC) — Un détenu diabétique du pénitencier à sécurité moyenne de Cowansville, en Estrie, est mort lundi, vraisemblablement des suites d'un manque d'insuline. Une enquête viendra démontrer si les procédures d'accès aux médicaments ont été respectées. Marco Perreault, 28 ans, a été trouvé inanimé dans sa cellule par un autre détenu. Selon les informations obtenues par le quotidien *Le Soleil*, le détenu souffrait d'un diabète assez sévère et n'aurait pas reçu les quatre injections d'insuline qu'il devait s'administrer chaque jour. Perreault serait alors tombé dans le coma. Le personnel du pénitencier et les ambulanciers ont prodigué les premiers soins au détenu inconscient. Il a été déclaré mort à 18h20, à l'hôpital de Cowansville.

Gagné
et son
complice
ont planifié
les meurtres
en prenant
toutes les
précautions
nécessaires

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
VOUS INVITE À LA
39^e CONFÉRENCE AUGUSTIN-FRIGONNi Dieu ni gène?
D'où vient l'ordre en biologie?JEAN-JACQUES KUPIEC
Docteur en biologie
Ingénieur de recherche à l'Institut Cochin de
génétique moléculaire de ParisJeudi 4 avril 2002
à 11 h 30, salle C-631 (6^e étage)
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Métro : Université de MontréalRenseignements:
Service des communications
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE
MONTRÉAL
(514) 340-4711 poste 4537Prix Téléfilm Canada pour la meilleure œuvre canadienne au
Festival International du Film sur l'Art (FIFA)Raymond
KLIBANSKY
De la philosophie à la vieUN FILM DE ANNE-MARIE TOUGAS
PRODUIT PAR YVES BISAILLONRésidant à Montréal depuis 1946, Raymond Klibansky,
défenseur de toutes les libertés, voue sa vie à
promouvoir la tolérance.

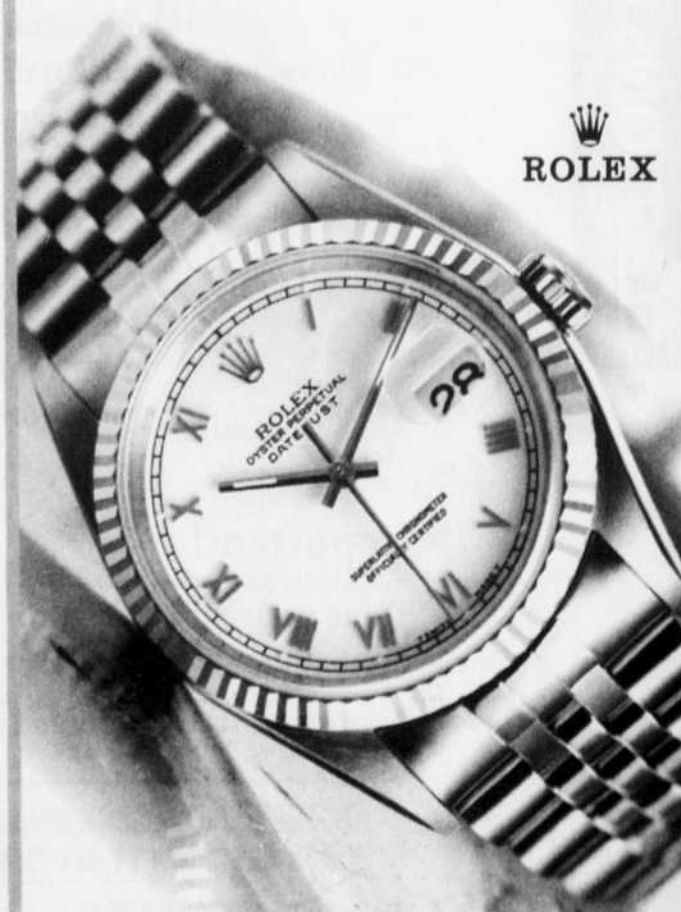
La philosophie comme façon d'agir ...

Les projections seront suivies de discussions en présence
de la réalisatrice Anne-Marie Tougas, et de :

- Raymond Klibansky, le 4 avril
- Georges Leroux, professeur et ami de
R. Klibansky, les 2 et 5 avril

Une production de
L'OFFICE NATIONAL
DU FILM DU CANADAavec la collaboration de
TELE QUÉBECÀ l'affiche au CINÉMA ONF
Les 3, 4 et 5 avril à 19 h1564, rue Saint-Denis, Montréal / Métro Berri-UQAM
Tél. : (514) 496-6887 / Prix d'entrée : 5 \$

www.onf.ca/klibansky

Bijouterie
Gambard
Vente et service techniqueDatejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Un million pour l'achat d'équipements médicaux

Où est passé l'argent?, demandent les radiologistes

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La moitié seulement du fonds fédéral de un milliard destiné à l'achat d'appareils médicaux a servi à l'acquisition de scanners d'imagerie par résonance magnétique, d'incubateurs pour les nouveau-nés et autres appareils dont les hôpitaux ont un besoin criant, affirment les radiologistes canadiens.

Il reste environ 300 millions dans des fonds en fiducie et « nous n'avons aucun moyen de savoir » où sont les 200 autres millions, a déclaré Normand Laberge, directeur général de l'Association canadienne des radiologistes, au quotidien *The Globe and Mail*.

L'argent a été attribué aux gouvernements provinciaux; les radiologistes demandent à Ottawa de récupérer les sommes qui ont servi à faire des achats inopportuns — comme des lits d'hôpitaux — ou qui n'ont pas été dépensées.

Le fonds a été établi parce que les gouvernements des provinces, les hôpitaux et les médecins se plaignent que les compressions de la dernière décennie compromettent sérieusement l'efficacité des soins de santé.

«Voilà un autre fonds qui disparaît. C'est de la mauvaise gestion, et les soins de santé ne s'améliorent pas. Il y a des gens qui souffrent», a déclaré le Dr Laberge, dont l'asso-

ciation, ainsi que l'Association médicale canadienne, tente de découvrir à quoi a servi l'argent accordé par Ottawa.

L'argent a été distribué en tenant compte de la population de chaque province. En échange, les provinces devaient fournir une expertise comptable sur l'utilisation de l'argent — ce qui n'a pas été fait, déplorent les critiques.

Les membres de l'association ont communiqué avec les fabricants d'appareils médicaux; ils ont comparé les numéros de série inscrits sur les appareils avec les rapports de vente; ils ont fait un suivi des communiqués de presse afin de s'assurer que le matériel annoncé avait bien été acheté; et ils ont écrit aux ministres et aux Régions régionales de la santé.

Leur recherche a permis de faire les constatations suivantes:

■ c'est au Québec que la somme inutilisée est la plus importante; sur environ 239 millions, un peu moins de 100 millions n'ont servi à aucune acquisition;

■ certains hôpitaux ont obtenu des appareils de haute technologie mais ils ne peuvent les utiliser pour des raisons budgétaires;

■ à Terre-Neuve, où dorment 15 millions dans un fonds en fiducie, les patients doivent attendre jusqu'à sept mois avant de subir un test d'imagerie par résonance magnétique.

La NASA lancera une sonde en direction de Mercure

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

La NASA vient de donner son feu vert au projet Messenger destiné à lancer un vaisseau spatial en direction de Mercure, la plus petite planète du système solaire. Les forces vives du Laboratoire de physique appliquée de l'université Johns Hopkins se mettront donc en branle pour fabriquer et assembler les éléments du vaisseau spatial, qui devrait être lancé en mars 2004.

Dénommée Messenger — pour Mercury Surface, Space Environment, Geochemistry and Ranging —, la mission prévoit un voyage de cinq ans à travers le système solaire avant de rejoindre l'orbite de cette planète la plus rapprochée du Soleil. La sonde spatiale demeurera en orbite pendant 12 mois, ce qui correspondra à deux jours solaires

— durée entre deux levés de soleil consécutifs — sur Mercure. Durant cette période, la sonde Messenger croquera des images de la planète tout entière et amassera des informations sur la composition et la structure de sa surface.

Bien que la masse de Mercure soit relativement faible (le vingtième de celle de la Terre), sa densité est particulièrement forte, proportionnellement la plus élevée de toutes les planètes. Des spectromètres à rayons X, gamma et infrarouge devraient dévoiler l'identité des éléments chimiques et des minéraux qui composent la surface de Mercure et révéler si cette surface est croûtée ou en fusion. Des caméras et un altimètre au laser révéleront pour leur part le relief de la surface mercurienne et sa topographie globale.

Comme pour la Terre, la présen-

ce d'un champ magnétique enveloppant Mercure laisse présager la présence d'un liquide en fusion qui tourbillonne autour de son cœur. Messenger devrait mesurer les caractéristiques de ce champ magnétique et déterminer la structure intérieure de la planète.

L'atmosphère très ténue de Mercure sera également analysée, de même que le contenu des immenses cratères situés aux pôles de la planète. À l'abri des rayons solaires, ces cratères cacheraient peut-être de la glace! C'est du moins ce que laissent entrevoir les reflets qu'ils renvoient vers la Terre.

Toutes ces données devraient contribuer à mieux comprendre l'évolution des planètes dites telluriques, qui, comme la Terre, Vénus et Mars, sont de petite taille et dotées d'une forte densité et d'un sol solide.

Les pièces du vaisseau spatial Messenger devront résister à d'énormes écarts de température, préviennent les ingénieurs. Car le Soleil y brille 11 fois plus fort que sur Terre et réchauffe la surface de la planète jusqu'à des températures atteignant 450 °C. Mais lorsqu'il disparaît sous l'horizon, la température chute de 600 °C et peut descendre jusqu'à -183 °C. Tous les éléments de la sonde spatiale, y compris les instruments de mesure qui seront à bord, devront être aussi légers que possible. L'essentiel du poids de l'engin sera le mazout nécessaire au voyage jusqu'à la planète qui n'a jusqu'ici été survolée que par une seule autre sonde spatiale: la sonde Mariner 10, en 1974.

Le coût de la mission Messenger est estimée à 286 millions de dollars américains.

Le parti du maire Tremblay déposera ses états financiers en retard

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

L'Union des citoyens de l'île de Montréal n'a pas déposé ses états financiers dans les délais convenus. Les partis municipaux sont tenus de déposer ce document avant le 1^{er} avril de chaque année, ce que n'a pas réussi à faire le parti dirigé par le maire Gerald Tremblay.

«Nous avons demandé un délai de grâce, comme nous le permet la loi, délai qui nous a été accordé, a

précisé le porte-parole de l'UCIM, Martin Viau. Un simple problème informatique est à l'origine du retard. Nous allons déposer demain [ce matin] à 10h les états financiers du parti.»

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que le dirigeant d'un parti qui n'a pas remis son rapport financier ne peut assister aux séances du conseil municipal à compter du dixième jour suivant la date de dépôt, en l'occurrence le premier jour d'avril.

L'Équipe Bourque/Vision Montréal, pour sa part, a déposé son bilan de santé financière jeudi dernier. On y apprend que le coussin qui avait été créé avant les élections de novembre dernier a fondu comme neige au soleil. L'an dernier, le parti affichait un solde positif de 139 065 \$, alors que cette année, il a une dette de 684 794 \$.

En raison de ce trou financier, l'Équipe Bourque s'est vue dans l'obligation de demander un prêt de 400 000 \$, lequel a été contrac-

té auprès de la Caisse d'économie des pompiers de Montréal.

En outre, les contributions, intérêts et autres revenus ont atteint 2,8 millions en 2001 grâce à des adhésions en hausse (3427 en 2001, contre 1128 en 2000), des contributions d'environ un million de dollars et des activités politiques qui ont rapporté 675 495 \$ au total. Notons que 1382 contribuables ont déboursé plus de 100 \$ chacun pour renflouer les coffres du parti de l'actuel chef de l'opposition, Pierre Bourque.

EN BREF

Une fillette meurt en secourant son chien coincé dans l'eau

(PC) — Une enfant de 10 ans est décédée dans un hôpital de Toronto hier, après avoir passé plus d'une heure dans l'eau glacée d'un étang, la veille. Elle y était tombée en compagnie d'une amie en se portant au secours d'un chien. Valerie Hunt s'est éteinte à l'Hôpital pour enfants malades de Toronto après avoir été débranchée du système de maintien des fonctions vitales, peu après 14h, quelque 24 heures à la suite de l'accident, survenu à Lakehurst, en Ontario. La fillette ne montrait pas de signes vitaux lorsque les travailleurs paramédicaux l'ont retirée de l'eau glacée, a indiqué la police. Elle a sans tarder été évacuée par voie aérienne jusqu'à Toronto, où son état a été déclaré critique. «C'est tragique», a déclaré hier l'agent Gord Klingspohn, de la Police provinciale de l'Ontario. «Toutes les personnes impliquées ont tenté des efforts incroyables afin de la sauver.»

ÉLECTIONS PARTIELLES ANJOU ET VIGER 15 AVRIL 2002



J'y vois!

Du 3 au 10 avril 2002

c'est la révision spéciale dans Anjou et Viger

Dernière chance pour apporter une modification à la liste électorale

Vous pouvez encore vous inscrire sur la liste électorale, corriger une erreur ou faire rayer votre nom en vous présentant entre 11 h et 21 h, du 3 au 10 avril 2002, au bureau de révision spéciale de votre circonscription :

Anjou

Sections 001 à 117

Bureau principal du directeur du scrutin

7070, rue Jean-Talon Est

Anjou

Téléphone : (514) 354-2483

Viger

Sections de vote 001 à 124

Bureau de la directrice du scrutin

6283, rue Beaubien Est

Montréal

Téléphone : (514) 253-1111



Vous devez présenter DEUX PIÈCES JUSTIFICATIVES avec votre demande d'inscription. La première pièce doit indiquer votre nom et votre date de naissance, et la seconde doit indiquer votre nom et votre adresse.

Important!

Toute nouvelle inscription sur la liste électorale effectuée lors de la révision spéciale ne permet pas de voter le jour du vote par anticipation, mais uniquement le jour du scrutin.

Assurez-vous d'être bien inscrit sur la liste électorale, c'est votre responsabilité.

Pour de plus amples renseignements :
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Site Web : www.dgeq.qc.caCourrier électronique : dgeq@dgeq.qc.ca

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte

Olivieri
librairie • bistroUN
BISTRODES DIZAINES
D'ÉVÉNEMENTSDES MILLIERS
DE LIVRES5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél. : 514-739-3639
Fax : 514-739-3630
service@librairieolivieri.com

• LES ACTUALITÉS •

Immigration

Trois-Pistoles,
porte d'entrée du Québec?La communauté souhaite élargir le mandat de
l'École de langue française, une institution vieille de 70 ansMARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Trois-Pistoles, plaque tournante de l'immigration au Québec? L'idée est soulevée dans le cadre d'une étude commandée par la Ville de Trois-Pistoles, qui souhaite axer son développement autour d'une école de langue destinée non seulement à des étudiants anglophones, mais aussi à des immigrants.

Dans un rapport préliminaire dont *Le Devoir* a obtenu copie, une firme de consultants de Québec, le PACC (Promotion de l'art et de la culture de la capitale), propose en effet de faire de Trois-Pistoles un «pôle de rayonnement multilingue et multiculturel». Le projet, commandité par cinq organismes de Trois-Pistoles préoccupés par son développement, suggère d'enseigner le français aux immigrants arrivants et [de] favoriser leur intégration dans la communauté de Trois-Pistoles.

Le cœur de la proposition du PACC bat autour de l'École de langue française de Trois-Pistoles, qui existe depuis 70 ans et est rattachée à la University of Western Ontario, à London. En saison estivale seulement, elle accueille 500 étudiants canadiens, américains et mexicains, leur offrant un bain d'immersion francophone combinant cours de langue et séjour en famille d'accueil dans la petite ville de 3811 habitants.

«Nous avons une école dont la tradition est bien implantée, après 70 ans, et nous voulons vérifier s'il n'y a pas moyen d'élargir son mandat à d'autres clientèles pour la faire fonctionner l'année durant», explique Michel Rioux, directeur du Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL), organisme basé à Trois-Pistoles et chargé de faire le lien entre l'École de langue et la Western Ontario.

Mandaté par la Ville de Trois-Pistoles, le CAFEL, le Centre local d'emploi, le Centre de développement des Basques et la Société d'aide au développement des collectivités, le PACC propose de faire de l'école un «centre international multilingue et d'éducation multiculturel» ouvert à longue durée.

Deux volets se dégagent de la vision suggérée: faire une école de langue ouverte destinée non seulement à une clientèle immigrante ou anglophone mais aussi à des gens d'affaires ou des citoyens du Bas-Saint-Laurent désireux d'apprendre l'anglais ou l'espagnol et créer un «centre de recherche en innovation culturelle», penché à la fois sur l'évolution des immigrants en région et sur «l'écotourisme, la culture et le patrimoine québécois en région».

«Notre mandat était de trouver une façon de faire fonctionner la ville à l'année», explique Jean Baillargeon, l'un des consultants du PACC et auteur de la



ARCHIVES LE DEVOIR

Trois-Pistoles souhaite devenir le passage obligé des immigrants désirant s'établir au Québec.

proposition. «Nous voulions que les gens de Trois-Pistoles y trouvent un outil de développement économique, social et culturel», ajoute M. Baillargeon.

Si l'école n'attire actuellement que des étudiants désireux de se plonger dans un milieu francophone, on souhaite par ce projet élargir son mandat et vérifier toutes les possibilités d'affaires qui pourraient permettre de mieux soutenir l'économie de la ville. «Toutes les possibilités sont actuellement vérifiées», précise Michel Rioux, du CAFEL. L'attrait de nouveaux arrivants fait partie de celles-là, mais il est clair que ça nous prend une volonté du gouvernement.»

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) a déjà participé à une rencontre concernant ce projet qu'on lui a soumis. «On regarde actuellement la faisabilité du projet de Trois-Pistoles», confirme Hélène Dupuis, directrice régionale de la Capitale nationale et du Bas-Saint-Laurent pour le MRCI.

«La ville en entier constitue une école de langue; ça, c'est bien», ajoute Mme Dupuis. Mais il faut voir s'ils ont ce qu'il faut pour accueillir les immigrants», du CLSC aux écoles primaires, en passant surtout par les possibilités d'employabilité.

Alors que le MRCI publiait il y a quelques jours

des données démontrant la hausse des mouvements d'immigrants en région — une augmentation de 15 % en un an —, des projets comme celui de Trois-Pistoles s'inscrivent clairement dans les visées du ministère, qui souhaite étendre au-delà de Montréal l'établissement des nouveaux arrivants.

«Ce qui est nouveau, c'est que maintenant il y a une volonté ferme des régions pour avoir de l'immigration», note Hélène Dupuis. La pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population de même que l'exode des jeunes à la faveur des grands centres sont autant de raisons qui incitent les régions à chercher ailleurs de quoi se remplir.

Si le projet devait s'officialiser, l'appartenance de l'École de langue française à une université ontarienne pourrait toutefois constituer un écueil de taille. «Nous avons un partenariat privilégié avec la Western Ontario depuis 70 ans», explique Michel Rioux. Le projet ne remet d'aucune façon en cause ce partenariat.» Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) ne l'entend toutefois pas ainsi. «S'il devait y avoir une entente, il faudrait que ce soit avec un établissement du gouvernement du Québec», explique Hélène Dupuis.

Saint-Cyprien

Loger des
familles pour
sauver l'écoleNORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Comme dans bien des milieux ruraux, les jeunes quittent la municipalité de Saint-Cyprien. Le village manque d'enfants, au point que l'école primaire est menacée de fermer.

Déjà, d'autres écoles primaires dans les villages voisins ont fermé au cours des dernières années, toujours à cause d'un manque de jeunes.

Mais les habitants de Saint-Cyprien, petite municipalité rurale de 600 habitants dans la MRC des Etchemins (Bellechasse), ont donc décidé de prendre en main leur destinée.

Ils ont mis en place un plan destiné à garder les jeunes familles sur place, et même à convaincre de nouvelles familles à venir s'y établir.

Un organisme sans but lucratif a été créé. L'organisme a proposé d'acheter cinq maisons du village, de les rénover et de les louer comme logement à prix spécial pour de jeunes familles.

Déjà, une vingtaine de jeunes familles et de jeunes mères de famille monoparentale ont manifesté leur intérêt et ont donné leur nom pour occuper un des nouveaux logements.

Le loyer qui leur sera fixé devrait correspondre à environ 25 % des revenus de la famille qui occupera le logement.

«Avec cinquante élèves inscrits seulement, notre école primaire était menacée de fermer. La commission scolaire a donné un sursis de deux ans et les gens d'ici ont voulu profiter de ce délai pour mettre en place une solution, afin de conserver nos jeunes et même d'en attirer de nouveaux», a expliqué la secrétaire de la municipalité, Pauline Fortier.

Plusieurs jeunes familles avaient quitté Saint-Cyprien pour s'établir dans les villes environnantes comme Saint-Georges-de-Beauce, où le travail est plus facile à trouver. Le projet vise à en convaincre de revenir dans leur village d'origine.

Les gens de Saint-Cyprien ont demandé l'appui d'un groupe de ressources techniques, les Habitations populaires de Montmagny, en soutien à leur projet.

Une demande d'aide financière a été transmise à la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 15 mars dernier, a expliqué Manon Fournier, porte-parole des Habitations populaires.

La SHQ a en effet, depuis 1997, un programme d'aide, AccèsLogis, destiné à aider financièrement des projets semblables à celui de Saint-Cyprien.

AccèsLogis, qui est doté d'un budget de 50 millions pour cinq ans, vise à aider à la réalisation de projets d'habitation communautaire ou sociale sur mesure pour chaque municipalité, afin d'y améliorer le milieu de vie. La décision de la SHQ concernant le projet de Saint-Cyprien sera connue dans les prochaines semaines.

Saint-Cyprien est situé à 100 km au sud de Québec, tout près de la frontière américaine du Maine.



LES FAITS

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le conflit à Radio-Canada.

La Société tient à faire connaître les faits au public contribuable.

Avant le conflit, la Société a déposé des offres réalistes et raisonnables sur l'ensemble des enjeux identifiés par le syndicat.

En voici quelques-unes :

PRÉCARITÉ D'EMPLOI

- Accès à la permanence pour plus de 85 personnes à l'emploi de la SRC.
- Accès au régime de retraite pour tous les contractuels qui le désirent.
- Cumul de l'ancienneté et maintien d'avantages sociaux pour les temporaires qui travaillent au moins 195 jours pendant une année.
- Réduction de moitié de la période de probation.

DIFFÉRENCES ENTRE LES CONVENTIONS ANGLAISE ET FRANÇAISE

- Harmonisation des échelles de salaire entre les conventions anglaise et française.

DIFFÉRENCES DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

- Création d'un comité d'experts dont les membres seront choisis d'un commun accord par les deux parties. Ce comité aura le mandat d'analyser la rémunération des hommes et des femmes et l'obligation de faire rapport, à chacune des parties, au plus tard douze mois après le début de ses travaux.

CONDITIONS SALARIALES

- Un montant forfaitaire de 700 \$ à la signature.
- Une augmentation des échelles salariales de :
 - 3 % au 1^{er} avril 2002
 - 2 % au 1^{er} avril 2003
- Une réserve de l'ordre de 1 % de la masse salariale reliée à la révision des monographies d'emploi (description de tâches).

Soit un total de 6 % sur deux ans.

Personne ne sort gagnant d'un conflit de travail. C'est pourquoi la Société souhaite conclure un accord négocié dans les meilleurs délais, accord qui devra intervenir dans le respect d'une saine gestion des fonds publics.



Radio-Canada

É D I T O R I A L

Il faut négocier

Le conflit à Radio-Canada entre aujourd'hui dans sa 13^e journée et rien ne permet d'espérer un retour rapide à la normale. Pourtant, chaque jour qui passe affaiblit encore davantage un service public déjà fragile.

La télévision publique traverse une période difficile, et pas seulement au pays. Les chaînes publiques de plusieurs pays d'Europe ont été contraintes, ces dernières années, de rajuster le tir devant la concurrence grandissante des chaînes spécialisées et privées. La SRC n'a pas échappé à ce sort, et la bataille a été d'autant plus dure au cours des années 90 que le gouvernement fédéral a sabré dans ses budgets. La course aux revenus publicitaires — directement proportionnels à l'importance de l'écoute — s'est intensifiée. La dictature des cotes d'écoute s'est imposée et, avec le temps, la distinction entre la télévision publique et la télévision privée est devenue, par moments, de plus en plus ténue.

Au milieu des années 90, la décision d'Ottawa de réaménager la structure d'aide aux productions dramatiques afin de forcer les télédiffuseurs à faire appel aux producteurs privés a également affaibli la SRC. Le volume de production interne a chuté et, avec lui, la nervosité créatrice de la boîte.

Dans cette ambiance de morosité où le télédiffuseur n'en finit plus de chercher sa place au soleil, le climat de travail s'est graduellement détérioré et un sentiment d'insatisfaction généralisée s'est installé. La radio d'État n'a pas échappé à l'air du temps et, là aussi, la notion de service public s'est érodée au profit d'un concept populiste misant sur le divertissement.

Faut-il conclure pour autant que l'affrontement actuel était inévitable? Non, certes, car on ne voit vraiment pas ce qu'il y a à gagner d'un tel conflit. On reste songeur devant la force de la réplique patronale, qui a rétorqué à une grève de 24 heures en empêchant les syndiqués de rentrer au travail tant que la convention collective ne serait pas signée. Radio-Canada a voulu s'éviter des grèves de 24 heures à répétition, ce qui aurait rendu très difficile la gestion de sa programmation. En effet, d'autres grèves étaient à prévoir.

Mais cette crainte ne justifiait pas une escalade aussi radicale dont les conséquences pourraient être considérables sans un retour rapide à la normale. Radio-Canada ne peut se permettre une nouvelle érosion de ses cotes d'écoute. Faut-il rappeler que les actualités sont suspendues au moment où sévit, au Proche-Orient, un conflit dont la télévision publique est la mieux placée, au Québec, pour rendre compte?

L'écart entre les parties semble considérable, notamment en ce qui touche à la rémunération, qui n'a pas encore fait l'objet de discussions. Les deux points qui ont surtout retenu l'attention des médias sont bien davantage la discrimination envers les employés francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick comparativement à leurs collègues anglophones ontariens, ainsi que les iniquités entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Il ne fait aucun doute qu'il faudra examiner ces conditions de travail de plus près de manière à corriger de telles iniquités.

Mais l'enjeu crucial de ce conflit reste l'accès à la permanence. Le syndicat a efficacement mis en lumière le statut incertain dont doivent se contenter de nombreux employés, ballottés d'un contrat à l'autre, même après de nombreuses années de service. Même en tenant compte de la flexibilité indispensable à une entreprise de communication, Radio-Canada devra faire son bout de chemin à ce sujet.

Les prochains jours seront déterminants. Ou bien les parties manifesteront une ouverture qui a fait défaut jusqu'à présent, et la signature apparaîtra comme un objectif réalisable avant le mois prochain, ou bien elles se traîneront les pieds et, le temps passant, la saison chaude arrivera sans qu'une entente n'ait eu lieu. Il sera alors très difficile de mettre fin au conflit avant l'automne. Le syndicat et la direction doivent tout faire pour éviter ce scénario qui entraînerait pour la chaîne principale, comme pour RDI, une perte d'auditoire que la société pourrait ne jamais retrouver. Ni Radio-Canada ni son public ne peuvent se payer une telle aventure.

Leur grand-mère

La reine-mère est disparue en n'emportant avec elle dans sa tombe qu'une infime partie de l'un des symboles à la fois les plus puissants et les plus anachroniques du Canada: la royauté britannique. «In her, we see ourself», titrait le *Globe and Mail*, et, plus loin, «One of the most amazing queens since Cleopatra». C'est dire combien l'émotion peut rendre ridicule!

La reine-mère était une charmante personne, une femme solide qui survécut 50 ans à la mort de son mari fragile, le roi George VI. On dit d'elle qu'elle n'accepta que difficilement de devoir céder son rôle de première dame à sa fille aînée, Elizabeth II, à qui échut le titre de reine après la mort de George VI, en 1952. On raconte aussi qu'au lieu de chercher la confrontation avec l'Allemagne hitlérienne d'avant 1940, elle aurait plutôt tenté de calmer le jeu, une période de son règne dont les détails sont toujours tenus secrets. Quoi qu'il en soit, la reine-mère refusa de partir avec ses deux filles, Margaret et Elizabeth, lorsque les Allemands bombardèrent Londres, en 1940, une attitude qui lui vaudra pour le reste de sa vie d'être qualifiée de femme courageuse.

Le Canada anglais est profondément attaché à la monarchie, symbole d'une présence maternelle rassurante dans une Amérique du Nord trop rebelle. Au contraire, pour la plupart des Québécois contemporains, francophones et allophones, la famille royale n'est plus qu'objet d'amusement susceptible d'égayer les pages des magazines qui font leur beurre des élucubrations des gens riches et célèbres.

De la reine-mère en particulier, les francophones nés après 1950 ne pensent rien du tout, les plus jeunes surtout, qui ne savent même pas qu'il était cette petite vieille rigolote affublée de chapeaux carnavalesques.

À l'évidence, le temps n'est pas venu, pour le Canada anglais, de faire le ménage dans ses vieilles photos de famille. En fait, il ne viendra jamais, du moins pas avant que l'Angleterre n'ait elle-même remplacé ses symboles coloniaux et décadents par des institutions plus démocratiques. Et même alors, parions qu'il se trouvera toujours quelque bigot loyaliste pour croire qu'une couronne de pierres précieuses posée sur la tête d'un héritier du sang, fût-il dégénéré, soit la plus merveilleuse source d'inspiration pour les jeunes générations de Canadiens. *Ben coucou!*

La reine-mère est morte, longue vie à sa progéniture!

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Monterrey:
l'exemple américain

La conférence de Monterrey, le Sommet de l'ONU sur le financement du développement, s'est terminée dans la consternation pour plusieurs. La déclaration finale n'évoque ni l'idée d'une taxation internationale sur les transactions financières (taxe Tobin), ni le libre accès aux marchés pour les pays en développement, ni la protection des biens publics mondiaux. Le président américain George W. Bush déclarait: «Les nations développées ont le devoir de ne pas seulement partager notre [sic] richesse mais aussi d'encourager les sources qui produisent la richesse: liberté économique, liberté politique, État de droit et droits de l'homme.»

Or l'État américain a-t-il des leçons à donner en ces domaines? L'exemple de l'Éthiopie montre bien que l'intervention américaine n'est en rien exemplaire en matière de développement. Le gouvernement américain a soutenu la vente d'armes aux deux parties en guerre, l'Érythrée et l'Éthiopie, tout en imposant des «réformes» économiques par la voie du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui exigent que les surplus de nourriture soient consacrés au remboursement de la dette.

On y fait le don charitable d'une aide alimentaire qui, sous la forme de grains génétiquement modifiés *made in USA*, menace dangereusement la biodiversité.

Résultat: la famine guette plus de huit millions de personnes dans ce pays qui produit pourtant 90 % de ses ressources alimentaires.

Malgré de bien faibles engagements, le

consensus de Monterrey cautionne la poursuite d'une exploitation planifiée et durable des pays défavorisés.

Devant pareille irresponsabilité, il est important de faire pression sur nos élus afin qu'ils osent envisager des changements importants au système économique mondial.

Catherine Caron
Montréal, mars 2002

Étranger n'égale pas
danger

A priori, la décision de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'interdire le kirpan à l'école me semble irréfléchie et discriminatoire. Devons-nous préciser à cette autorité scolaire que si elle agit de la sorte, elle transgresse l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui nous accorde à tous la liberté de pratiquer quelque religion que ce soit? Pourquoi permettre aux juifs d'installer l'érouv dans Outremont et interdire aux sikhs d'exprimer leur foi par le port du kirpan? Y aurait-il une hiérarchie des religions au Québec?

Or cette polémique est dérisoire compte tenu du fait que l'Ontario a déjà statué qu'un tel règlement serait discriminatoire envers les sikhs. Du fait qu'aucune agression au kirpan n'ait été enregistrée dans nos écoles, cette décision reflète plutôt la psychose «post-11 septembre» qui s'abat sur nous. C'est l'intégration sociale des immigrants au Québec qui en souffre.

Tant qu'à y être, pourquoi ne pas interdire le port du hidjab afin d'enrayer les risques de

strangulation dans nos écoles et, par surcroît, inculquer une outrageuse xénophobie à nos enfants?

Frantz-Daniel Lafortune
Montréal, 21 mars 2002

Les services en CLSC

J'ai lu avec consternation certains des propos rapportés par Claude Laffleur dans *Le Devoir* du 23 mars dernier. Que le commun des mortels ne connaisse pas encore ce qu'un CLSC peut lui offrir comme services, passe encore, nous en avons l'habitude. Il en est cependant autrement venant de la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

En effet, certains CLSC sont ouverts le samedi et le dimanche, et ce, 52 semaines par année, dont le CLSC Jardin du Québec, à Saint-Rémi-de-Napierville, où j'exerce ma profession depuis maintenant 16 ans. Nous offrons des services de soins à la personne (assistance au médecin du «sans rendez-vous»), des services de suivi à la clinique ambulatoire en plus des soins à domicile tous les week-ends, par une équipe d'infirmières dont le recrutement, en général, est des plus ardu.

Croiriez-vous que nous sommes dans l'obligation de faire appel à une «agence» pour pourvoir le manque de personnel régulier et celui de la liste de rappel? Pas de pénurie? Allez-y voir de plus près.

Quant à savoir s'il est nettement plus agréable de travailler en CLSC, il faudrait demander aux principales intéressées.

Jacqueline Lemenu
Médecin au CLSC Jardin du Québec,
ouvert 363 jours par année
23 mars 2002

LIBRE OPINION

La portée symbolique
des tueries démentielles

SIMONE LANDRY
Psychologue et professeure associée au
département des communications de l'UQAM

Ce n'est pas en vase clos que la folie meurtrière fait irruption: elle éclate dans un contexte social donné, chez des personnes qu'il faut certes prendre en pitié en tant qu'individus mais dont les gestes déments ne sont jamais sans lien avec les fractures sociales qui les voient naître.

Vingt ans avant 1989, un Marc Lépine n'aurait pu s'introduire à Polytechnique vêtu comme un Marine américain, entrer dans une salle de classe, regrouper les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, crier aux premières «Vous êtes toutes des féministes!» et puis tirer sur elles. Et ce n'est pas uniquement parce qu'il n'y avait qu'une infime minorité de femmes alors à Polytechnique mais bien parce que le féminisme n'en était qu'à ses balbutiements et n'avait pas encore secoué les sociétés occidentales comme il l'avait fait en 1989, entraînant des changements sociaux essentiels mais profondément troublants et dérangeants pour les hommes.

Ces dernières années, des adolescents américains se sont rendus à leur école armes en main et ont tiré sur leurs enseignants et leurs copains et copines, justifiant leurs actes par l'ostracisme dont ils se croyaient victimes. Cela aurait-il été possible dans les années 50? Au cours de la dernière décennie, des hommes rejetés de leur milieu de travail y sont revenus, l'arme au poing, et ont tué leurs patrons, leurs collègues de travail et toute autre personne se trouvant sur place.

Est-ce un hasard si ces nouveaux actes de folie meurtrière surgissent au moment où l'on

commence à peine à documenter le phénomène de la violence au travail et du harcèlement moral?

N'est-ce pas folie meurtrière aussi quand un homme choisit de tuer sa femme et ses enfants et, très souvent, de se suicider ensuite, la plupart du temps après une séparation ou un divorce dont la conjointe a pris l'initiative? Cette folie-là a augmenté de façon importante avec la montée du taux de séparation et de divorce dans nos sociétés, décollant en partie de la nouvelle autonomie financière acquise par les femmes. Et cette nouvelle autonomie, cette nouvelle emprise sur leur propre vie, les femmes la doivent en large partie aux changements sociaux dont le féminisme fut le fer de lance.

Il est trop tôt pour savoir à quelle faille sociale précise le tueur de Nanterre attribuait la responsabilité de son indicible souffrance. Son histoire de vie, si l'on vient à la connaître, permettra peut-être de comprendre la signification symbolique de son geste dément. Mais c'est se masquer les yeux — par peur, peut-être — que de ne pas reconnaître la dimension sociale et éventuellement politique de ces gestes extrêmes. Quand la souffrance psychique devient folie, elle se transforme en volcan, et ce volcan n'est que l'irruption de tout ce qui bout sous la croûte sociale et sur quoi il faudra bien porter attention un jour.

Le féminisme a permis et permet encore à la moitié de l'humanité de prendre sa place au soleil, du moins dans les sociétés occidentales. Ce faisant, il a bousculé bien des hommes. Marc Lépine, dans sa folie, y a vu la cause de ses souffrances et l'a exprimée par le meurtre spectaculaire de 14 jeunes femmes — qui n'étaient pas féministes mais qui récoltaient seulement, sans même le savoir sans

doute, les fruits des luttes féministes.

Aux États-Unis, où les armes à feu sont présentes dans tellement de foyers, le désarroi des enfants et des adolescents souvent laissés à eux-mêmes, isolés, avec pour modèles de relations la violence télévisuelle où les problèmes relationnels se règlent à la pointe du fusil, prend la voie même que leur tracent ces modèles: ils tuent.

En France, les sociologues et psychosociologues parlent depuis près de deux décennies du problème cuisant de l'exclusion sociale que symbolisent les banlieues couvertes de HLM, où habitent les exclus de toutes nationalités. Et si l'on exploite à fond de train le problème de l'«insécurité» dans l'actuelle campagne présidentielle, récupérant le drame de Nanterre à des fins électorales, il ne faut tout de même pas confondre cette réelle récupération, qui ne cherche aucunement le sens du geste dément, avec les analyses et interprétations que commandent de telles manifestations de folie.

Ce n'est pas récupération que de vouloir comprendre la portée symbolique de ces actes démentiels. Et ce n'est pas non plus manque de compassion pour la folie de ceux qui les commettent que de vouloir en saisir le sens profond pour la société dans son ensemble. Les voir autrement que comme des gestes isolés et dénués d'un tel sens, c'est ouvrir les yeux sur des problèmes tels les déséquilibres sociaux — et individuels — que peut entraîner la transformation des rôles des femmes et des hommes dans la société; la solitude et le malheur des jeunes qui cherchent un sens à leur vie; la souffrance sans nom que provoquent l'exclusion sociale et la perte d'identité qui en découle. Guérir la folie passe peut-être par la reconnaissance et la guérison des fractures sociales...

IDÉES

Lettre ouverte au premier ministre Jean Chrétien et au ministre des Affaires étrangères Bill Graham



L'armée israélienne surveille un groupe de policiers palestiniens arrêtés lors de l'encerclement des bureaux de Yasser Arafat, à Ramallah. Selon les sondages, plusieurs Israéliens ont compris que la stratégie d'Ariel Sharon visant à obtenir la sécurité par la force est vouée à l'échec.

Les Israéliens sont-ils derrière Ariel Sharon?

La situation au Proche-Orient continue de se détériorer quotidiennement et, bien que nous soyons très loin du terrain où les événements se déroulent, cette tragédie nous préoccupe au plus haut point. Nous soumettons donc le présent texte dans le but d'ajouter nos voix à celles qui réclament la fin de la violence et le retour à la table de négociations. En même temps, nous interpellons le gouvernement canadien afin qu'il s'empare activement avec la communauté internationale à mettre fin à la violence.

Avant de discuter des solutions qui existent pour mettre fin au conflit, il importe de mentionner que les dirigeants actuellement en place ne pourront pas arriver seuls à négocier une entente de paix durable, et ce, pour plusieurs raisons.

En effet, Ariel Sharon a fait la preuve à maintes reprises qu'il ne voulait pas faire la paix. Il veut plutôt gagner une guerre, comme le démontrent ses gestes de provocation et la ligne dure adoptée par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, il y a un an. Les récentes incursions particulièrement meurtrières dans les territoires occupés, survenues peu de temps après le dépôt du projet saoudien pour la paix, illustrent encore une fois la mentalité guerrière du gouvernement Sharon.

Ariel Sharon doit donc être écarté du pouvoir par voie démocratique. Un premier pas dans cette direction serait la démission du ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres, dans l'espoir que suffisamment d'autres députés suivent son exemple. Ceci enlèverait la légitimité de la coalition «d'unité nationale», ce qui pourrait avoir pour effet de déclencher des élections avant la fin du mandat en cours. Mais le Canada ne doit pas attendre cette éventualité pour agir de concert avec la communauté internationale afin de rappeler Ariel Sharon à l'ordre.

Il est plus difficile de déchiffrer la véritable volonté de Yasser Arafat. Par exemple, dans son texte publié par le *New York Times* en date du 3 février 2002, il condamne les attaques terroristes et se dit déterminé à mettre fin aux activités des groupes responsables de ces attaques. À l'évidence, il n'a pas réussi à contrôler les agissements de ces groupes. De plus, à la suite des tentatives de négociations de Camp David, à l'été 2000, il n'a pas soumis de véritable proposition alternative à celles qui étaient sur la table. Enfin, la limitation de ses mouvements imposée par l'armée israélienne élimine au bout du compte sa capacité d'agir. Il est donc clair que Yasser Arafat ne peut pas faire la paix.

Malgré leurs tentatives de médiation par le passé (par exemple, Camp David et le rapport Mitchell), les intérêts stratégiques des États-Unis au Moyen et au Proche-Orient nous amènent à douter de leur indépendance face au gouvernement d'Ariel Sharon. Aussi, George W. Bush et la plupart de ses conseillers ont maintes fois démontré qu'ils n'ont pas l'objectivité requise pour jouer seuls le rôle essentiel de médiateur entre les positions palestiniennes et israéliennes.

La première condition pour établir la paix au Proche-Orient est donc un renouveau au niveau des dirigeants en place ainsi qu'une implication de la communauté internationale pour aider les parties à négocier une entente de paix.

Il est impossible de discuter du conflit au Proche-Orient sans dénoncer l'appui à la colonisation donné par les différents gouvernements israéliens depuis

de nombreuses années. En effet, comme d'autres l'ont affirmé avant nous, la poursuite de la colonisation est une source de colère, de frustration et d'humiliation pour le peuple palestinien. Ce sont de telles émotions qui permettent aux groupes terroristes opposés à toute négociation avec l'État d'Israël d'encadrer les jeunes Palestiniens désespérés et désorientés en leur faisant des promesses de récompense éternelle s'ils s'offrent en martyrs pour la cause.

En d'autres mots, les parties au conflit au Proche-Orient sont prisonnières d'un cercle vicieux. D'une part, il y a l'occupation des territoires palestiniens par Israël, la poursuite de la colonisation et les visées expansionnistes du gouvernement actuel et de la droite israélienne. D'autre part, il y a les groupes terroristes palestiniens, qui attisent la haine et encouragent la violence envers la population juive d'Israël.

En tant que puissance militaire occupant la Cisjordanie et la bande de Gaza, le gouvernement d'Israël doit signifier clairement qu'il renonce à la colonisation, qu'il démantèlera les colonies situées dans les territoires occupés et qu'il est prêt à reconnaître l'existence d'un État palestinien sur la base des frontières qui existaient avant juin 1967 (notons bien que le statut des parties saintes de Jérusalem devrait être négocié à part). De telles actions signifient évidemment la fin du bouclage des territoires occupés, la fin des incursions de l'armée israélienne dans ces territoires, la fin du rasage des maisons palestiniennes et la fin des limitations de mouvement imposées à Yasser Arafat. En même temps, Israël doit cesser sa politique d'assassinats sélectifs car de tels gestes ne viennent qu'envenimer la situation et ne sont pas compatibles avec l'exercice de la règle de droit.

Parallèlement à cela, l'Autorité palestinienne doit démontrer qu'elle est en mesure d'exercer un véritable leadership en arrêtant les responsables des groupes terroristes qui organisent les attentats contre la population israélienne. La fin de la colonisation par Israël combinée à des gestes concrets de l'Autorité palestinienne pour envoyer un message clair aux jeunes que leurs autorités ne toléreront ni la violence ni la haine envers la population israélienne contribuera à éliminer le terrain fertile où puisent les groupes terroristes pour recruter leurs kamikazes.

Il serait pertinent de noter ici les conclusions du groupe Amnesty International (AI) à la suite de sa mission en Israël et dans les territoires occupés car elles vont dans le même sens que ce qui précède. Dans son communiqué de presse daté du 5 février 2002, AI affirme que ses délégués ont vu la peur qui habite les populations palestiniennes et juives. Ces délégués critiquent sévèrement les actions de l'armée israélienne dans les territoires occupés mais condamnent également les attentats palestiniens contre les civils israéliens.

Malgré la situation explosive sur le terrain à l'heure actuelle, il existe aussi plusieurs signes encourageants qui indiquent que les deux peuples préfèrent reculer au lieu de s'enliser dans un cycle de violence invivable.

En effet, il y a eu des déclarations conjointes émises par des personnalités importantes provenant des milieux universitaire et politique des côtés palestinien et israélien en juillet et en octobre 2001. Essentiellement, ces déclarations font un appel à la fin de la violence, à la fin de l'occupation et à un retour à la table de négociations.

Un sondage publié dans les médias d'Israël en date du 1^{er} février dernier démontre que 54 % des personnes interrogées désapprouvent les politiques du gouverne-

ment actuel en matière de sécurité. Seulement 22 % des répondants croient qu'Ariel Sharon parviendra à mettre fin aux attentats durant l'année à venir. L'insatisfaction va en augmentant car un sondage plus récent démontre que les trois quarts de la population désapprouvent l'escalade actuelle (Radio-Canada, 8 mars 2002). La lassitude face aux politiques du gouvernement israélien s'étend à plusieurs réserves de l'armée qui, au risque d'écopier de sanctions importantes, refusent maintenant de faire leur service militaire dans les territoires occupés. La lettre qu'ils ont publiée dénonce sans équivoque les pratiques de l'armée israélienne, et les signataires affirment que les ordres qu'ils reçoivent vont à l'encontre des valeurs selon lesquelles ils ont été éduqués (*The Nation*, 25 février 2002).

Enfin, un éditorial intitulé «La conclusion évidente» a été publié en date du 15 février 2002 dans *Ha'aretz*, un quotidien israélien. Cet éditorial fait part du mouvement grandissant de contestation des politiques du gouvernement israélien et affirme clairement qu'il faut mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Plusieurs Israéliens ont compris que la stratégie d'Ariel Sharon visant à obtenir la sécurité par la force est vouée à l'échec. Selon Edward W. Saïd, un intellectuel palestinien vivant aux États-Unis, les sondages d'opinion menés chez les Palestiniens démontrent qu'entre 40 et 45 % d'entre eux appuient Yasser Arafat, ce qui montre qu'il existe une majorité qui cherche une autre voie. M. Saïd décrit ensuite l'émergence d'un nouveau courant séculier et nationaliste pour lequel il est évident que la paix ne pourra arriver qu'après la fin de l'occupation. Les penseurs à l'origine de ce courant reconnaissent également la nécessité de procéder à des réformes des structures de l'Autorité palestinienne et de continuer leur lutte de façon non-violente (*The Nation*, 4 février 2002).

A court terme, il faudrait envoyer des observateurs internationaux afin de s'assurer du respect de la loi internationale humanitaire et des droits de la personne (communiqué de presse d'Amnesty International daté du 5 février 2002). L'étape suivante serait la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par Israël, parallèlement au contrôle par l'Autorité palestinienne de la violence perpétrée par les groupes terroristes. Ces préalables permettraient la création d'un climat de confiance et une ouverture des deux parties pour la négociation des questions plus complexes, telles le statut des parties saintes de Jérusalem, le droit de retour des réfugiés en Israël après la création de l'État palestinien, la fixation définitive des frontières, etc. Ces négociations finales devraient également être sous l'égide de l'ONU.

En conclusion, nous croyons que les solutions réelles existent au conflit au Proche-Orient. Les courants de pensée chez une majorité d'Israéliens et de Palestiniens qui rejettent le statu quo et qui visent un renouveau confirment que notre volonté de voir une solution pacifique au conflit est partagée par les premiers concernés: ceux qui vivent sur le terrain. Ce sont eux que nous devons appuyer, et le gouvernement du Canada doit collaborer avec la communauté internationale afin de créer le plus rapidement possible des conditions propices à la négociation.

Norman King, Montréal
Marie-France Raynault, Montréal
Robert Comeau, Montréal
François Thérien, Montréal
Michel Clermont, Montréal
Yves Bonnier, Gaspé
Maud Emmanuelle Labesse, Montréal
Eric Litvak, Montréal
Jean-Marc Pottier, Montréal
Audrey Smargiassi, Montréal



Alain-Robert Nadeau

Surveillance et vie privée

C'est avec un certain étonnement que *Le Devoir* apprenait, il y a quelque temps, que le Parti libéral du Québec (PLQ) s'était, directement ou indirectement, associé à la controversée firme de communication Groupaction pour mandater une agence de détectives privés d'exercer une surveillance sur la personne de Gaëtan Frigon, l'ex-p.-d.g. de la Société des alcools du Québec, devenu depuis président de la société Loto-Québec. Depuis lors, M. Frigon a décidé d'intenter une poursuite judiciaire de un million de dollars en dommages moraux et exemplaires alors que le PLQ réclame une enquête publique afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

En réaction à cette affaire de surveillance, le premier ministre Bernard Landry a sévèrement condamné l'attitude du PLQ. Il estime que «les droits fondamentaux de M. Frigon ont été violés». Pour lui, il s'agit là d'une «approche monstrueuse de la vie en société». Puis, par voie de communiqué, l'ex-p.-d.g. de la SAQ, Gaëtan Frigon, a fait connaître son indignation à propos de cette surveillance exercée à son endroit.

Il s'est dit estomaqué par le fait qu'un parti politique moderne puisse commettre de tels agissements, lesquels lui apparaissent non seulement inacceptables mais aussi, et surtout peut-être, attentatoires à ses libertés et droits fondamentaux. «On a ainsi empiété sur ma vie privée de façon abusive. C'est ignoble et indigne.» Pour Jean Charest, le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, cette affaire Frigon, comme il est désormais convenu de l'appeler, n'est rien d'autre «qu'une tempête dans un verre d'eau». Que nous faut-il en penser?

Deux aspects

Il y a deux aspects distincts à cette affaire: un aspect politique et un aspect juridique. C'est d'ailleurs ce dernier aspect qui est le plus souvent évoqué. Je ne me hasarderai pas à traiter de la question de savoir si ces pratiques de surveillance sont dignes ou non d'une formation politique qui aspire à gouverner le Québec ou encore si les agissements d'acteurs chevronnés de la vie politique québécoise se caractérisent par un sens aigu de jugement politique. Je laisse ces questions à d'autres et m'attarderai plutôt aux aspects juridiques, plus particulièrement à la question de savoir si les droits fondamentaux, dont le droit à la vie privée, de M. Frigon ont véritablement été violés.

Bien que je n'aie pas eu l'occasion de prendre connaissance du rapport d'enquête préliminaire de l'agence d'investigation ou des allégations que l'on retrouve dans la demande de M. Frigon, je ne crois pas que son droit à la vie privée ait été violé. J'ajouterais ceci: sans être grotesque, cette affirmation selon laquelle les droits fondamentaux de M. Frigon ont été violés me semble pour le moins exagérée et répond davantage à des impératifs politiques qu'à une nécessité juridique de compenser un dommage qu'il aurait subi.

Il est nécessaire de distinguer, pour bien appréhender la situation juridique qui gouverne les activités de surveillance, les situations qui relèvent du droit public, c'est-à-dire le droit qui gouverne les relations entre l'État et le citoyen, des situations qui relèvent essentiellement du droit privé, c'est-à-dire le droit qui gouverne les relations des citoyens entre eux. L'affaire Frigon relève exclusivement de cette seconde catégorie. La différence est fondamentale puisque la Charte canadienne des droits et libertés ne reçoit application que lorsque l'État est impliqué.

Ainsi, le droit à la vie privée de M. Frigon ne peut s'apprécier qu'en considérant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et le Code civil du Québec. L'une des questions pratiques soulevées par l'inclusion du droit à la vie privée dans la Charte québécoise en 1975 (donc bien avant celui consacré au Code civil en 1991) était celle de savoir si cette consécration avait pour effet de créer un régime juridique autonome du régime de responsabilité civile que l'on retrouve au Code civil. En d'autres termes, est-ce que la violation du droit à la vie privée d'un individu constitue une faute en soi sans qu'il soit nécessaire de démontrer l'existence des éléments traditionnels du régime de responsabilité civile que sont la faute, le dommage et le lien de causalité?

Dans l'arrêt Aubry c. Vice-versa (1998), la Cour suprême du Canada avait répondu par la négative en précisant que le droit à la vie privée consacré par l'article 5 de la Charte québécoise «n'ajoute rien au droit commun» (donc au Code civil). Ainsi, pour avoir gain de cause et démontrer une atteinte à sa vie privée, M. Frigon devra démontrer qu'il a subi un dommage à la suite d'une faute commise par un tiers et qu'une relation causale existe entre la faute et le dommage.

Dans son article qui révélait le pot aux roses, le journaliste du *Devoir* Kathleen Lévesque affirmait que le rapport préliminaire était «truffé de sous-entendus et de commentaires parfois calomnieux mais sans jamais faire de démonstration avec preuve à l'appui». Paradoxalement, si tel était le cas, ce ne sont ni l'agence de détectives privés ni la firme de communication Groupaction et encore moins le PLQ qui auraient porté atteinte au droit à la vie privée de M. Frigon mais bel et bien l'auteur de ce rapport sur médias piques, sans cette publication, le rapport n'aurait jamais été l'objet d'une diffusion publique. À vrai dire, je crois que c'est Jean Charest qui a raison lorsqu'il affirme que cette affaire n'est rien d'autre «qu'une tempête dans un verre d'eau».

alain-robot.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, José Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpellié (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarcé (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santierre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine LaFleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MANUELS

SUITE DE LA PAGE 1

dans quelle mesure il est possible d'assouplir ces critères.» Des échanges constants avec les éditeurs, qui demandent des assouplissements pour accélérer le processus d'approbation, sont à la source de cette décision. «Ça pourrait être une manière de réduire la durée d'évaluation des manuels», a ajouté M. Vézina.

«Nous demandons une manière moins rigide d'approbation du matériel», a expliqué Hervé Foulon, vice-président de l'ANEL pour la section de l'édition scolaire, scientifique et technique. «Assouplir les critères d'évaluation? On ne serait certainement pas contre, parce que ce sont des mesures parfois lourdes.»

Tant le volet pédagogique que celui relatif aux normes et valeurs (morale et religion, stéréotypes discriminatoires, bon usage de la langue, publicité adressée aux enfants, toponymie, santé et sécurité du travail) seront examinés par le comité bipartite. Mais des textes législatifs comme la Loi sur la protection du consommateur, qui interdit des contenus publicitaires s'adressant à des enfants, limiteront les assouplissements analysés par les deux parties, a expliqué Roger Vézina. «Comment applique-t-on concrètement cette règle? Il faut regarder ça de très près», a-t-il ajouté.

Quant au nombre de manuels approuvés, le vice-président de l'ANEL le juge trop peu élevé. «Ce n'est pas normal qu'il y en ait si peu, mais nous n'avons pas eu le temps de produire tant on a manqué de planification autour de cette réforme», a précisé M. Foulon. S'il y a actuellement neuf manuels approuvés pour le nouveau programme de formation (maths, français, musique et anglais langue seconde, tous destinés au premier ou deuxième cycles du primaire), la liste du matériel approuvé liée à l'ancien programme compte 214 manuels pour le préscolaire et le primaire.

Exceptionnellement, le MEQ a étiré la validité des «vieux» manuels pour une période de transition de deux ans. «En juin, ils ne seront plus valides», a expliqué Roger Vézina, précisant qu'une douzaine d'autres manuels devraient être approuvés avant la fin mai. «Ça donnera cinq manuels par matière de base par cycle, ce qui constitue un choix normal», a-t-il expliqué.

Les éditeurs de manuels scolaires regardent d'ailleurs avec un intérêt mêlé d'inquiétude l'implantation prochaine de la réforme au secondaire, prévue pour septembre prochain en mode d'appropriation au premier cycle (secondaires 1, 2 et 3), et officiellement un an plus tard pour les mêmes trois premières années. «Ce qui nous inquiète, c'est la réforme au secondaire, qui arrive au grand galop», a expliqué M. Foulon. Et nous n'avons rien du tout!

L'arrivée tardive du programme de formation, sa rédaction quasi complète de même que des correctifs additionnels ont considérablement compliqué le processus d'élaboration des manuels pour les éditeurs scolaires. Et ce n'est pas fini! «On nous a parlé en effet de nouveaux errata, on ne sait trop lesquels ni s'ils affectent le contenu», a expliqué M. Foulon. «Cette question est à l'ordre du jour de la réunion de jeudi [demain], a fait valoir Roger Vézina sans être en mesure de préciser davantage.

Pour s'assurer une manière plus efficace de travailler, les éditeurs scolaires demandent au MEQ de fixer dorénavant à 18 mois le laps de temps entre la publication finale d'un nouveau programme d'études et son implantation dans les écoles, histoire de leur laisser le temps de concevoir les manuels, une demande qui s'appliquerait au secondaire.

La version finale du programme de formation de l'école québécoise a été approuvée en juin 2001 alors que l'implantation officielle de la réforme au premier cycle du primaire se faisait en 2000 et en 2001 pour le deuxième cycle. La politique d'évaluation des apprentissages, qui chapeaute la pratique de l'ensemble du primaire, n'est pas encore publiée, même si l'évaluation fait partie des critères observés pour approuver un manuel.

«On est très peu exigeants à cet égard-là», a d'abord expliqué Roger Vézina à propos des moyens d'évaluation proposés par le manuel. «Nous n'avons pas besoin de politique [d'évaluation des apprentissages] pour reconnaître que les activités d'évaluation proposées sont en lien avec les compétences du programme», a-t-il ensuite précisé. «L'évaluation est un critère pédagogique parmi cinq.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Selon des responsables palestiniens en contact avec leur président, les assiégés de Ramallah n'ont presque plus rien à manger et se nourrissent désormais d'une pomme de terre par jour, mais l'armée israélienne a affirmé leur avoir fait livrer des vivres.

Face à la situation prévalant dans les territoires palestiniens, les 22 ministres des Affaires étrangères arabes devraient tenir aujourd'hui ou demain une «réunion extraordinaire» au Caire pour examiner la réponse à y apporter.

Blindés, hélicoptères de combat, mitrailleuses lourdes

Après Ramallah, Tulkarem et Kalkilya, l'armée israélienne a réoccupé Bethléem.

Les colonnes de blindés appuyées par des hélicoptères sont entrées dans la ville natale de Jésus, que l'armée a interdite aux journalistes.

Le secrétaire du patriarche catholique à Jérusalem a indiqué que les soldats avaient tiré sur plusieurs églises de Bethléem. Un incendie d'origine indéterminée s'est déclaré dans la mosquée Omar, principal lieu de culte musulman de la ville. Des Palestiniens armés se sont introduits de force dans l'église de la Nativité pour échapper aux troupes israéliennes (lire en page B 4).

À Ramallah, une Palestinienne a été tuée par des tirs israéliens alors qu'elle quittait l'hôpital.

L'armée, qui imposait un strict couvre-feu sur cette ville depuis vendredi, a levé cette mesure pendant quelques heures pour permettre aux habitants de se ravitailler.

L'hôpital central de la ville, qui avait épuisé ses réserves de médicaments, de sang et de nourriture avant de recevoir un chargement fourni par l'ONU hier, a commencé à enterrer dans le jardin les corps de victimes de l'offensive israélienne en raison de la saturation de la morgue et de l'impossibilité d'atteindre le cimetière, a indiqué son directeur.

Dans la localité voisine de Beitounia, le quartier général de la sécurité préventive palestinienne en Cisjordanie a été pris d'assaut par l'armée israélienne, qui affirme que plusieurs dizaines de suspects «d'activités terroristes» se cachent dans ce bâtiment. Le bâtiment a été dévasté malgré la résistance qu'avait promise le chef de ce service, le colonel Jibril Rajoub.

Peu avant l'aube, les mitrailleuses lourdes et les chars israéliens, qui encerclent le bâtiment depuis samedi, sont entrés en action pendant plusieurs heures, avant que l'armée n'y lance ses hélicoptères de combat.

Israël avait accusé le colonel Rajoub, l'un des plus proches collaborateurs du président palestinien Yasser Arafat, dont il fait figure de successeur potentiel, d'abriter dans ce bâtiment des Palestiniens recherchés pour leur participation à des attentats anti-israéliens.

Parmi les responsables palestiniens, le colonel Rajoub est un interlocuteur privilégié des États-Unis, qui ont équipé et entraîné ses services et tenté hier de négocier avec les Israéliens l'évacuation du bâtiment.

En fin de journée, l'armée israélienne a arrêté et évacué quelque 180 Palestiniens retranchés à l'intérieur du QG vers Ofer, colonie juive située au sud de Ramallah et qui abrite une base militaire israélienne. Jibril Rajoub ne se trouvait pas dans le QG au moment de l'assaut.

Dans la soirée, les affrontements ont repris autour du bâtiment où certains Palestiniens armés étaient encore retranchés.

L'armée israélienne a d'autre part rassemblé de nombreux blindés autour de Naplouse, principale ville palestinienne du nord de Cisjordanie, semblant prête à entrer dans la ville.

Il est impossible de connaître l'étendue des pertes humaines dans ces opérations. Mais hors de ces grands centres d'affrontements, quatre Palestiniens, dont un adolescent, ont été tués par des Israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Depuis dimanche, la ville de Ramallah a été déclarée zone militaire et interdite à tous les journalistes et à tout visiteur, qui ne peuvent plus témoigner.

L'armée israélienne a présenté hier à la presse un document qui prouve, selon elle, le lien direct entre le président palestinien Yasser Arafat et les attentats

ARAFAT



GREGG NEWTON REUTERS
Un drapeau israélien brûle devant l'ambassade d'Israël à Brasilia. Des milliers de manifestants pro-palestiniens ont dénoncé l'action d'Israël.

suicide menés par un groupe proche de son mouvement, le Fatah.

Dans le document saisi dans le quartier général de M. Arafat à Ramallah, les Brigades des martyrs d'al-Aqsa, groupe armé proche du Fatah, demandent au général Fouad al-Choubaki, haut responsable financier au sein des services de sécurité de l'Autorité palestinienne, de l'argent pour acheter des explosifs.

La découverte de ce document, daté de la mi-septembre, est une preuve du lien entre M. Arafat et les

attaques suicide, a déclaré un haut responsable des services de renseignement israéliens, le colonel Misi Eizen.

Accusations d'exactions

D'après des témoignages recueillis par téléphone par le journal *Le Monde*, de jeunes recrues des forces de sécurité palestiniennes, démunies de tout, errent dans la cité de Ramallah à la recherche d'un refuge dans quelque lieu désaffecté. L'armée israélienne interdit aux services de secours de venir en aide aux blessés.

Par ailleurs, a indiqué une habitante de Ramallah, la plus grande partie de la ville est privée d'eau et d'électricité, et le couvre-feu est imposé. Les soldats israéliens perquisitionnent les maisons, brisent les jarres d'olives et d'huile que les habitants ont emmagasinées en réserve et emportent l'argent et les bijoux qu'ils y trouvent.

L'Agence France-Presse rapporte de son côté le témoignage d'une autre habitante de Ramallah, Amna Rimaoui, résidant d'un immeuble du centre de la ville: «Il y avait des gens qui voulaient se rendre. Ils sont sortis en sous-vêtements et les trois premiers ont été tués.»

En revanche, lundi, des Palestiniens armés ont tué sept Palestiniens soupçonnés de «collaboration» avec Israël dans le camp de réfugiés de Tulkarem. Les sept se trouvaient dans un bâtiment situé à côté d'une école, gardé par des policiers qui ont quitté leur poste lorsque des chars israéliens ont tiré sur le secteur. C'est alors que les assaillants sont arrivés et les ont tués. Plus tôt, les corps de deux Palestiniens accusés également de «collaboration avec Israël» avaient été retrouvés dans une rue de Kalkilya, une autre localité de Cisjordanie, que l'armée israélienne a occupée durant la nuit de dimanche à lundi. Trois autres Palestiniens ont été exécutés dans la nuit de lundi à hier dans un poste de police palestinien à Bethléem. Ces exécutions portent à 18 le nombre de «collaborateurs» tués depuis le début du mois de mars.

CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

M. Graham a répété que le Canada avait appuyé la résolution 1402 adoptée samedi par le Conseil de sécurité des Nations unies et demandant à Israël de se retirer de toutes les villes palestiniennes.

De plus, l'idée d'exiler le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ne recueille pas l'appui d'Ottawa. «Ce ne serait pas productif à long terme, pour le processus de paix, si M. Arafat était mis hors de combat.» Le déloger ne ferait que multiplier les groupuscules terroristes, croit le ministre, et accroître l'instabilité dans la région.

Désaccord israélien

Ces propos n'ont pas plu à l'ambassadeur israélien à Ottawa, Haim Divon, qui reproche à M. Graham de critiquer sans proposer de solutions de rechange applicables sur le terrain.

«Sur ce sujet, nous sommes en désaccord avec lui parce que nous n'avons trouvé aucune autre mesure appropriée. Suggérez-nous une approche plus appropriée, nous l'adopterons sûrement», a-t-il lancé à son endroit en entrevue avec *Le Devoir*.

M. Divon dit avoir hâte que M. Graham se rende en Israël pour voir la situation de ses propres yeux. Un voyage est prévu pour la fin du mois, mais il n'est plus acquis que le ministre s'y rende compte tenu de la situation. L'ambassadeur a comparé les attentats terroristes en Israël à «un 11 septembre par semaine» en proportion à la taille du pays (près de six millions d'habitants).

Selon M. Divon, Yasser Arafat paie aujourd'hui «non seulement le prix politique mais le prix personnel [...] de ne pas être le leader qu'il voulait être.»

M. Graham avait toutefois bien partagé ses critiques. Il a servi de sévères remontrances à M. Arafat qui, selon lui, ne condamne pas assez clairement les attentats suicide arabes et tient un double discours.

«Nous avons le sentiment que bien qu'il dise une chose en anglais, il ne fait pas de sorties suffisamment fortes dans sa propre communauté pour dire que ceci doit arrêter, pour dire aux jeunes: «Cela n'aide pas le

processus de paix, cela n'aide pas à l'établissement d'un État palestinien, ce n'est pas dans l'intérêt du peuple palestinien que vous deveniez des kamikazes.»

Le Canada continue de considérer M. Arafat comme l'interlocuteur officiel des Palestiniens dans le conflit, même si le premier ministre israélien Ariel Sharon l'a qualifié d'«ennemi».

«On ne réalise pas la paix en négociant avec ses amis. On réalise la paix en négociant avec ses ennemis, a dit Bill Graham. Nous demandons toujours aux Israéliens de respecter le fait que bien que M. Arafat soit un ennemi à leurs yeux, il est le leader choisi par les Palestiniens, et c'est la personne avec laquelle ils doivent traiter.»

Ce n'est pas l'Afghanistan

Le ministre refuse net toute analogie entre la force utilisée par Israël pour «déraciner le terrorisme» en territoire palestinien et celle déployée par la communauté internationale pour «déraciner le terrorisme» en Afghanistan.

«Il n'y a pas «deux poids, deux mesures», s'est-il défendu. Quand nous sommes allés en Afghanistan, nous étions appuyés par la communauté internationale pour faire ce que nous faisons. [...] Israël a le droit légitime de se défendre, mais il doit le faire en reconnaissant qu'ultimement, il veut la paix. Et les mesures que nous adoptons en Afghanistan sont destinées, en bout de course, à reconstruire une société afghane qui pourra vivre en paix, et c'est ce que nous demandons à Israël de faire.»

Du côté du Congrès juif canadien, on déplorait le vocabulaire «excessif» du ministre, qui fait s'équivaloir la violence perpétrée par les deux camps. «D'un côté, elle est provocatrice, agressive, terroriste, elle vise à semer la terreur; de l'autre, elle sert à éradiquer la violence. Les cibles civiles ne sont pas visées», a expliqué le président de la section Québec, Joseph Gabay.

Quant à la Canadian Arab Federation, on se réjouissait de la position canadienne. «On est très contents que le Canada demande à Israël de se retirer», a dit le président John Asfour.

DILUTION

SUITE DE LA PAGE 1

Mais plusieurs municipalités, a-t-il dit, puisent leur eau à différents puits, ce qui signifie qu'elles sont mélangées. Et, a-t-il ajouté, chaque puits doit être conforme aux «normes» et aux «critères» ou «objectifs», deux choses fort différentes pour les fonctionnaires même si la distinction peut paraître byzantine pour les simples mortels.

Pour leur part, les «normes» sont codifiées par le Règlement sur l'eau potable: elles sont d'application légale impérative. Quant aux «critères» ou «objectifs» dits esthétiques, ils sont respectés dans la conception des ouvrages d'approvisionnement en eau mais n'ont pas valeur légale. C'est dans ce domaine que tombent les concentrations de manganèse, de fer, de dureté et de matières dissoutes, pour lesquelles le ministère autorise depuis l'été dernier, selon M. Ouellette, la dilution d'eaux de moins bonne qualité pour les rendre conformes aux «objectifs» de qualité.

M. Ouellette a cependant reconnu qu'il existe des raisons de santé pour respecter certains des «objectifs» de qualité de l'eau que le ministère classe dans la catégorie esthétique.

Le rapport TechnoRem divulgué hier par *Le Devoir* mentionne, par exemple, que de fortes concentrations de fer et de manganèse peuvent affecter le goût et l'apparence de l'eau et tacher les vêtements à la lessive. Cependant, y lit-on, «l'ingestion de grandes quantités de fer a des effets toxiques» même si rien ne prouve que l'assimilation par l'eau potable puisse réellement affecter la santé. Cependant, le fer et le manganèse, ajoute l'étude, peuvent favoriser la prolifération de micro-organismes dans l'eau potable

d'un réseau d'adduction. Quant à la dureté de l'eau, le rapport note que certaines études épidémiologiques «laissent croire qu'il existe une corrélation inverse entre la dureté de l'eau potable et l'incidence de certaines maladies coronariennes», ce qui rendrait souhaitable une certaine «dureté».

C'est en se basant sur cette distinction entre normes juridiques, d'une part, et critères ou objectifs de qualité de l'eau, d'autre part, que Jean-Louis Laplante, attaché de presse du ministre de l'Environnement et de l'Eau, André Boisclair, a précisé hier au *Devoir* que l'eau de Sainte-Martine est «tout à fait sécuritaire» et que rien ne sera épargné pour qu'elle le demeure.

Le ministère autorise sa dilution uniquement pour la rendre conforme aux «objectifs esthétiques», a-t-il dit, ce qui permettra à Sainte-Martine de réduire sa facture d'eau auprès de Châteauguay, sa voisine. Le mélange ne réduit en rien la moindre concentration de toxiques, a-t-il affirmé.

Le puits que Sainte-Martine s'approprie à rouvrir avait été fermé de peur qu'il ne soit contaminé par les toxiques diversés pendant des années par les raffineurs et industries de Montréal dans les lagunes de Mercier. On n'y retrouve aucune trace des toxiques associés à la contamination des lagunes.

Pour le porte-parole du Comité «Je bois clair» de Sainte-Martine, Gabriel Grégoire, la décision du ministère d'autoriser la rouverture du puits municipal est d'autant plus «aberrante» que les citoyens de l'endroit bénéficient depuis des années d'une eau de grande qualité provenant de Châteauguay et qu'ils n'ont pas demandé à changer de source d'approvisionnement. M. Grégoire voit d'autre part

dans l'adoption officielle du principe de la dilution de l'eau potable, même à des fins dites esthétiques, «une confirmation de la conclusion du récent film *La Loi de l'eau*, à savoir qu'il faut refaire ce ministère de fond en comble.»

Le comité de citoyens doute d'autre part de la réalité des économies liées à la rouverture du puits. La facture totale, a précisé Gabriel Grégoire, ne serait pas de 275 000 \$, comme le prévoit le règlement d'emprunt, mais de près de 480 000 \$ avec les dépenses liées à d'autres postes budgétaires. «À ce niveau, a-t-il dit, il faudrait compter huit ans sans le moindre problème, ce qui est impensable, avant de recouvrer l'argent investi si l'économie est de 60 000 \$ par an. Ce dont je doute, car Châteauguay a réagi à la perte d'une partie de la commande d'eau de Sainte-Martine en évoquant la possibilité d'une augmentation du prix de l'eau. Si c'est le cas, on risque fort de ne pas voir la moindre économie — ou beaucoup moins — se réaliser, sans compter qu'on perdra de l'argent un jour car la décontamination des lagunes va interrompre pour au moins quelques années l'utilisation de ce puits coûteux et potentiellement problématique.»

Le comité de citoyens allègue d'autre part qu'il pourrait y avoir d'importantes sources de contamination potentielle à proximité du puits d'eau potable. M. Grégoire a mentionné la présence à moins de 300 mètres d'un chemin de fer avec ses «traverses» créosotées et de la coopérative agricole locale, où on manipule engrais, pesticides et ammoniac. Le rapport de TechnoRem préconisait un inventaire des sources potentielles dans un rayon de 300 mètres et un contrôle de tout ce qui peut poser un risque pour l'approvisionnement du puits.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + mixed grill, sauce au poivre + dessert • 16\$

► **Repas d'affaire à organiser?** Demandez notre salon privé.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com